

## Conseil documentaire – 8 décembre 2017

**Délibération CD2017-06 : Approbation du PV du Conseil documentaire du 22 juin 2017 (ANNEXE 1 : PV du Conseil documentaire du 22.06.2017)**

Après lecture du procès-verbal du Conseil documentaire du 22 juin 2017 (et prise en compte des modifications éventuelles), il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

**Délibération CD2017-07 : approbation du budget initial 2018 du SCD (ANNEXE 2 : BI 2018)**

Après présentation du budget initial 2018 (recettes et dépenses) du SCD de l'UBO par le directeur, il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

**Délibération CD2017-08 : Calendrier et horaires d'ouverture 2017-2018 (ANNEXE 3 : Horaires 2017-2018)**

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver le calendrier et les horaires d'ouverture 2017-2018 des bibliothèques universitaires.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

**Délibération CD2017-09 : Appel de Jussieu**

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver l'Appel de Jussieu pour la bibliodiversité, en vue de sa signature par le Président de l'Université de Bretagne Occidentale.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

## **INFORMATIONS GENERALES**

- Projet de ré-informatisation
- Open Access : point sur les archives ouvertes à l'UBO et perspectives

Le 8 décembre 2017  
Le Président  
Matthieu GALLOU

Brest, le 20 juillet 2017

**CONSEIL DOCUMENTAIRE**  
**du 22 juin 2016**

Procès-verbal de la réunion du Conseil Documentaire tenue le 22 juin 2017 dans la salle des Conseils de l'Université de Bretagne Occidentale de 14h30 à 17h48.

◆ **Présents :**

Membres avec voix délibérative :

- BARBIER Fanny
- BEN SALEM Douraïed
- BOENNEC Karine
- BRIEC Marie
- CONAN Françoise
- CORLETT Dominique
- DOUILLARD Véronique
- GALLOU Matthieu
- GOULOIS Thierry
- GOURET Gaëlen
- JARRY Bénédicte
- JAY Jean-Philippe
- LUCCHESI Marie Elisabeth
- MICHOT Thierry
- WINGERTER Tristan

Membre avec voix consultative :

- TOCQUER Nicolas

Invitées :

- Catherine BERTIGNAC
- Perrine HELLY

◆ **Excusés :**

- LAOUANAN Annalk
- MARRACHE-GOURAUD Myriam
- QUEFFELEC Betty

◆ **Procurations :**

- de Annaïk LAOUANAN à Tristan WINGERTER
- de Myriam MARRACHE-GOURAUD à Gaëlen GOURET
- de Betty QUEFFELEC à Dominique CORLETT

Matthieu GALLOU accueille les participants et demande s'il y a des observations concernant le **procès-verbal de la réunion du 8/12/2016**, qui a été diffusé en avance aux participants.

Nicolas TOCQUER indique qu'une remarque de Fanny BARBIER a été intégrée telle quelle au procès-verbal.

**Vote du PV du 8/12/2016, avec modification** : 2 ne prennent pas part au vote, 16 voix pour.

## **Délibération 2 : Délocalisation de la BU ESIAB**

Nicolas TOCQUER présente le projet de délocalisation des fonds de la BU ESIAB. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet qui date de 2012 (projet de délocalisation à l'ENIB, abandonné suite à des considérations administratives : réserves du Président Olivard et de la direction du SCD vis-à-vis de la mise à disposition de personnels de l'UBO dans les locaux de l'ENIB, qui ne relève pas de l'UBO). En 2014-2015, l'ESIAB émet le souhait de pouvoir disposer du local qu'occupe la bibliothèque pour en faire un espace de télé-enseignement et de visio-conférence, mais ce projet n'a pas vu le jour et le Conseil documentaire du 9 décembre 2015 s'est prononcé sur le maintien de la bibliothèque dans les locaux actuels jusqu'en septembre 2017. Au moment où l'ESIAB avait émis le souhait de disposer des locaux, différents scénarios avaient été élaborés : 1) transfert des collections vers la Bibliothèque La Pérouse (c'est le scénario qui avait la faveur du Comité de direction de l'ESIAB), 2) transfert des collections vers la Bibliothèque du Bouguen, bibliothèque de Sciences à Brest, mais aussi à la bibliothèque de l'IUT de Quimper puisqu'une antenne de l'ESIAB existe à Quimper 3) le statu quo (c'est ce dernier scénario qui a été retenu à l'époque).

Quel constat peut-on faire aujourd'hui concernant la bibliothèque de l'ESIAB : c'est une bibliothèque qui attire peu de public (30 passages par jour en moyenne, 600 prêts par an pour une collection qui atteint 2500 volumes), mais une très forte utilisation de la documentation électronique. On y effectue peu de renseignement bibliographique, car les usagers utilisent cet espace essentiellement comme un espace de travail. Par ailleurs les locaux n'ont pas été rénovés depuis fort longtemps, si bien que les moyens qui sont alloués à cet équipement paraissent importants au regard de l'activité qui est celle de cette bibliothèque. L'annexe 2 qui figure dans le dossier est assez éloquente à cet égard : ce sont des comparaisons de l'activité des bibliothèques, et l'on voit assez clairement que la bibliothèque de l'ESIAB est celle dont l'activité est la plus faible.

L'objectif du SCD, dans cette affaire, est de dessiner une carte documentaire cohérente, d'optimiser la gestion du personnel, car deux agents sont affectés à la bibliothèque de l'ESIAB, dont un potentiellement en situation de souffrance compte-tenu des tergiversations nombreuses autour de ce projet ; elle aimerait, ainsi que de nombreux autres collègues, être fixée désormais, et notre devoir est d'apporter une réponse le plus vite possible à cette situation.

L'objectif de l'ESIAB, c'est de conserver les collections sur le Technopôle. L'hypothèse d'un transfert de ces fonds à la BU du Bouguen n'a donc pas la faveur de l'ESIAB. Si on se base sur ce principe, deux hypothèses s'offrent à nous : le transfert à l'ENIB, comme c'était le cas initialement, mais sans affectation de personnel UBO, soit la réactivation du scénario de transfert des collections à la Bibliothèque La Pérouse. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui. Pourquoi délocaliser ces collections à la BLP ? D'une part, parce qu'il y a une certaine complémentarité des collections. Certes, l'ESIAB n'est pas l'IUEM, l'ESIAB n'est pas labellisé « Mer », toutefois un projet de formation conjointe est à l'étude entre l'ESIAB et l'IUEM. D'autre part, les collections sont très clairement complémentaires, si bien qu'il y a des usagers de l'ESIAB qui ont coutume d'utiliser les collections de la bibliothèque La Pérouse ; il y a une certaine porosité entre les deux fonds. La Bibliothèque La Pérouse n'attire pas non plus énormément de public, et le fait de déplacer les collections de l'ESIAB sur ce site est de nature à générer un flux supplémentaire, or une bibliothèque a vocation à accueillir du public. Ce transfert se ferait, enfin, sous conditions, c'est-à-dire que le SCD s'engagerait à accompagner la BLP dans sa

démarche de signalement des collections, parce qu'on a constaté qu'il y avait certaines lacunes liées à une migration un peu difficile des données lors d'un changement de système informatique de gestion des bibliothèques en 2012-2013. Ce changement de SIGB a généré des pertes de données, et donc le SCD, qui est favorable à une fusion à terme des bases, et à un signalement commun des collections pourrait profiter de cette occasion de transfert des collections de l'ESIAB pour accompagner la BLP dans cette démarche. Le prérequis pour que l'on puisse en effet procéder à cette délocalisation, c'est que les partenaires de la BLP soient d'accord, car la BLP n'est pas une bibliothèque intégrée au SCD, c'est un équipement un peu particulier qui repose sur un conventionnement entre l'Ifremer, l'IRD et l'UBO. C'est une bibliothèque qui dispose de sa gouvernance propre et qui est administrée par un Conseil de direction où siègent les différents partenaires. Donc il appartient soit à ce Conseil de direction, soit aux Présidents des différentes parties de s'entendre et d'approuver ce projet de transfert des collections.

Le mode opératoire qui est proposé est le suivant : d'abord un vote du Conseil Documentaire sur le principe de la délocalisation des fonds à la BLP ; un avis du comité de direction de l'ESIAB est également souhaitable ; et enfin un avis du comité de direction de la BLP ou des présidents des établissements.

Le calendrier idéalement, est le suivant : transfert des collections, soit fin août, soit en septembre 2017, et en octobre 2017, mise à disposition des collections de la BU ESIAB à la BLP.

La délibération proprement dite est la suivante : « il est demandé au Conseil documentaire d'autoriser le SCD à délocaliser les collections de la BU ESIAB vers la Bibliothèque La Pérouse à compter de septembre 2017, sous réserve d'un accord des partenaires concernés, Ifremer, IRD, et UBO, pour accueillir les collections et desservir les usagers de l'ESIAB ».

**Fanny BARBIER** souhaite rappeler deux choses qui lui semblent importantes, c'est que d'une part, comme il est indiqué dans le rapport annuel du SCD, l'activité d'une bibliothèque n'est pas seulement reflétée par le nombre d'étudiant ou le nombre de prêts ; il y a plein d'autres choses qui peuvent être prises en compte comme le nombre de chercheurs servis, le nombre de publications en ligne téléchargées. Cela peut changer un peu aussi les statistiques que l'on peut observer, en comparaison par rapport à des bibliothèques qui font bien davantage de prêts, car elles ont un réservoir d'étudiants en 1<sup>er</sup> cycle, ou bien parce qu'il s'agit de bibliothèques de Lettres, par exemple, plus demandeuses de prêt que des bibliothèques scientifiques, de chercheurs ou d'ingénieurs.

D'autre part, dans le cas de bibliothèques comme la BLP, et probablement également l'ESIAB, le réservoir est bien plus limité en étudiants et en chercheurs ; ce n'est pas comparable aux autres BU. Cela ne change rien aux résultats qui sont là, mais il faut avoir cela à l'idée, une étude entre prêts et nombre de lecteurs, c'est une représentation parcellaire de l'activité. Comme c'est précisé dans le rapport annuel du SCD, c'est la vision qu'ont les lecteurs en général, le service direct à l'utilisateur, mais il y a plein d'autres services derrière qui ne se voient pas forcément et qui ont une incidence sur le fonctionnement de la bibliothèque.

**Dominique CORLETT** précise que concernant les chiffres de la consultation en ligne, le SCD peut avoir depuis peu des chiffres plus détaillés des téléchargements, grâce à une application qui s'appelle EZ-Paarse, couplée avec l'accès EZ-Proxy et avec l'annuaire LDAP. On sait désormais qui consulte quoi, même si les statistiques ne sont pas exhaustives car tout ne passe pas par EZ-Proxy, mais cela donne quand même une idée. L'ESIAB est le grand gagnant sur 2016, par rapport aux autres composantes de l'université : la consultation de la documentation en ligne rapportée au nombre d'utilisateurs y est la plus forte. Il y a donc un vrai usage de la documentation numérique de l'ESIAB, qu'il est important de souligner, pour dire qu'en regard, la consultation du papier, 600 prêts par an, ce n'est rien. C'est dans la documentation numérique que sont les vrais usages du public de l'ESIAB, en englobant bien sûr le public des enseignants-chercheurs. L'enjeu est peut-être plus sur le numérique que sur le papier.

**Françoise CONAN** se souvient avoir été sollicitée par Georges Barbier l'hiver dernier quant à un scénario de délocalisation à l'ENIB. Cette hypothèse est désormais oubliée ?

**Nicolas TOCQUER** explique que lors du dernier conseil, le Président a évoqué le rapprochement éventuel de l'UBO et de l'ENIB et lui a demandé de se rapprocher de l'ENIB pour essayer de voir dans quelle mesure ce transfert pourrait avoir lieu, dans un nouveau contexte, ce qui a été fait. Un rendez-vous a été pris avec le directeur de l'ENIB ; comme le SCD était demandeur d'un service (hébergement de ses collections à l'ENIB), il a été proposé au directeur de l'ENIB de diminuer la facture annuelle qui est adressée par l'UBO à l'ENIB, de façon à permettre le recrutement d'un moniteur étudiant, à raison de 6 à 8 heures par semaine, pour faciliter le fonctionnement de cette bibliothèque et de permettre au personnel qui y travaille de s'impliquer davantage dans les activités du SCD, contribuer aux formations, participer à certaines réunions, etc . Cette proposition n'était pas suffisante, d'après le Directeur de l'ENIB, qui a procédé autrement. Il a calculé le coût de fonctionnement actuel de la bibliothèque de l'ENIB en incluant les fluides, l'électricité, le ménage, les frais de personnel etc... rapporté au nombre d'étudiants, et a établi au prorata un coût d'environ 25 000€ annuels, pour l'accueil des usagers de l'ESIAB, dont l'UBO devrait s'acquitter dans l'hypothèse où les fonds seraient hébergés dans ces locaux ; cela paraît surprenant, étonnant, parce que les usagers de l'UBO peuvent déjà librement accéder aux locaux et à la bibliothèque de l'ENIB sans aucune contrepartie financière... On amène des considérations financières, là où il n'y en a pas aujourd'hui. Donc, après discussion avec le Président de l'UBO, j'ai réactivé l'hypothèse de la Bibliothèque La Pérouse.

**Matthieu GALLOU** comprend que cette question revienne. Ce qui est embêtant c'est que les relations entre les établissements ces temps-ci portent sur des enjeux à hauteur de 40M d'euros entre l'ENIB et l'Ifremer puisqu'il s'agit des écoles universitaires de recherche. L'opportunité de discuter frontalement avec M. Romuald Bonnet sur 25 000 €, alors qu'on est sur des enjeux à 40M, ne s'est pas présentée. De la même façon, avec M. François Jacq, des discussions constructives ont eu lieu sur bien des points mais le dépôt du dossier sur l'école universitaire de recherche Mer a été prioritaire.

N'ayant pas pu jouer son rôle de négociateur, sur ce sujet-là du moins, **Matthieu GALLOU** fait l'hypothèse que les établissements, l'UBO comme les autres, tirent les finances dans tous les sens, car l'argent manque. A l'époque où l'hypothèse d'un rapprochement avec l'ENIB était évoqué, on était dans l'élaboration du contrat de site UBL, et concernant les synergies UBO-ENIB, le Ministère tenait un discours diamétralement opposé, selon qu'il s'adressait au Président de l'UBO, à qui il a été dit qu'il fallait se préparer à intégrer l'ENIB comme une composante, ou au directeur de l'ENIB, à qui il a été dit que son souhait de maintien de l'autonomie était parfaitement le bienvenu.

Concernant la BLP, il s'agit actuellement de la phase du travail interne à l'UBO, et ce n'est pas ce Conseil documentaire de l'UBO qui décide pour la BLP. Il ne s'agit pas d'anticiper sur l'acte.

L'option d'une intégration du fonds à la BU du Bouguen n'a aucun sens, en aucune manière ; ensuite, il y a la question des collections numériques par rapport au papier, problème que **Dominique CORLETT** a bien illustré.

Autre élément de contexte : la Commission des Titres des écoles d'ingénieurs est en train de déclarer la guerre aux écoles internes, et est de plus en plus sourcilleuse vis-à-vis d'elles. Exemple, la façon dont on a comptabilisé l'ensemble des services support pour l'ESIAB a été considérée comme négligeable par la Commission des Titres, qui a considéré qu'il y avait un manque d'encadrement de cette école, car il n'y a pas de DAF, de DRH, etc, à l'ESIAB. Plus on va vers la neutralisation de la spécificité de l'école, plus on prend des risques par rapport à la Commission des Titres.

La question du point physique doit continuer à exister, d'autant plus pour une école interne, même si en effet, il faut jouer sur les flux. Par ailleurs, on a des relations de partenariat qui sont riches. Sur le plan général les relations UBO, Ifremer, IRD, sont très bonnes : on fête demain les 20 ans de l'IUEM, c'est François Jacq qui ouvre le bal des discours, c'est le Président de l'UBO qui le termine, même si l'Ifremer n'est pas tutelle de l'IUEM.

Après il y a des tas de questions pratiques à régler, et il faut bien préciser que la question aujourd'hui est vers où on va ? Quel type de négociations on engage, et avec qui ? Même s'il y a une perspective de collaboration et de mise en commun avec l'ENIB, pour reprendre l'exposé de **Nicolas TOCQUER** tout à l'heure, l'hypothèse BLP, à condition bien sûr qu'on trouve un accord avec les partenaires, c'est l'hypothèse sur lequel il faut travailler en premier. Le calendrier présenté semble idéal.

**Dominique CORLETT** souhaite préciser que concernant le calendrier, il y a un enjeu qui n'a pas été évoqué, c'est la réaffectation des personnels (2 personnels de catégorie C) vers la BU Lettres et la BU du Bouguen, où il y a vraiment des besoins forts en ETP, la rentrée étant un moment difficile ; il s'agit là d'un enjeu important, le besoin pour les autres sites d'un renforcement des effectifs. Cette situation dure depuis 5 ans et pour les personnels en place, c'est relativement pénible. Que deviendra le personnel de cette bibliothèque ? où seront-elles affectées en septembre ? Il en va aussi du bien-être des agents.

**Marie-Elisabeth LUCCHESI** demande si on a une précision concernant l'orientation donnée par le Comité de direction de la BLP à propos de cette délocalisation ?

**Nicolas TOCQUER** répond qu'une nouvelle directrice, recrutée par l'Ifremer a pris ses fonctions il y a un peu plus d'un an. A ce jour on est toujours en attente de la réunion d'un premier Conseil de direction.

**Matthieu GALLOU** pense qu'en tant que Président actuel du Conseil de direction, il peut provoquer un Conseil, et invite **Nicolas TOCQUER** à se rapprocher en ce sens, de la direction de la BLP. Il estime que cela permettra aussi de mettre cette question en perspective, avec par exemple l'Ecole universitaire de recherche évoquée précédemment. Si on a le financement, on aura sensiblement plus d'étudiants, notamment des étudiants étrangers, ce qui aura un impact sur la fréquentation de la BLP. Par ailleurs, il n'est pas sain qu'une institution comme celle-là ne se réunisse pas au moins une fois par an.

**Fanny BARBIER** pense que concrètement les enjeux ne sont pas sur la fréquentation de la BLP mais sur les services à pourvoir aux chercheurs et aux étudiants sur des problématiques et thématiques un peu différentes, et de savoir qui fait quoi. La meilleure solution est d'en discuter physiquement, de façon à ce que les choses puissent se mettre à plat. Il lui semble que septembre, c'est trop juste.

**Véronique DOUILLARD** demande s'il ne serait pas opportun, comme ce sont des discussions délicates, qu'il y ait une médiation ?

**Matthieu GALLOU** estime qu'une médiation n'est pas nécessaire, car il y a de bonnes relations avec l'Ifremer et l'IRD au niveau politique. IL s'agit plutôt d'un manque de temps. **Matthieu GALLOU** rappelle qu'il a remplacé Pascal Olivard en tant que 1<sup>er</sup> VP lors d'un précédent Conseil de la BLP. Il attire l'attention sur le fait que les missions de l'Ifremer sont différentes de celles de l'UBO ; quand l'Ifremer met des agents à la BLP, ce n'est pas pour conseiller des élèves ingénieurs en agro-alimentaire. Après, il reste intéressant de voir comment on a une synergie, une mutualisation des moyens vis-à-vis d'un outil qui n'est pas non plus à saturation, semble-t-il. Faut-il que les politiques interviennent d'emblée pour susciter le dialogue ou bien est-ce que les professionnels peuvent d'ores et déjà commencer la discussion ?

**Nicolas TOCQUER** répond qu'en effet, les discussions ont déjà commencé entre professionnels.

**Dominique CORLETT** n'est pas pessimiste sur le scénario BLP, et pense qu'à un moment donné, on devrait arriver à s'entendre. Nos usagers sont les mêmes, il y a des interactions fortes. Récemment, des accès ont été ouverts à la BLP pour la documentation numérique.

**Matthieu GALLOU** précise que si l'ESIAB fait un peu la mer, et si l'Ifremer fait un peu de disciplines complémentaires, il n'est pas possible de penser que les missions de ces deux entités vont se fondre un jour. Il n'est pas absolument naturel qu'une bibliothèque Ifremer-IRD-UBO accueille des étudiants d'une école d'ingénieur. Ce n'est pas impossible, ce n'est pas antinomique mais ce n'est pas absolument naturel.

**Fanny BARBIER** rappelle qu'il y a un affichage fort « Mer » de la BLP.

Gaëlen GOURET signale que malgré l'affichage disciplinaire, on ne filtre pas les étudiants, il y a des étudiants hors Sciences de la Mer qui fréquentent la BLP.

Fanny BARBIER confirme qu'en effet, la BLP accueille tous les étudiants.

Matthieu GALLOU répond que comme pour l'ENIB, si on crée un surplus d'activité, on crée un surplus de coût ; si Romuald Bonnet propose de facturer l'accès à la bibliothèque ENIB par les étudiants UBO, c'est bien qu'il y a un coût. Certes, le coût peut être minimisé et on peut mutualiser tout cela, mais on ne peut pas aller vers un partenaire et décider à sa place.

Gaëlen GOURET rappelle que les circulations vont dans les deux sens, des chercheurs de l'ENIB et de l'Ifremer utilisent aussi les bibliothèques de l'UBO. Cela amènera peut-être 30 étudiants de plus par jour à la BLP, mais pas beaucoup plus.

Fanny BARBIER indique que le problème n'est pas là, mais plutôt de savoir qui assure le service effectivement vis-à-vis des chercheurs, vis-à-vis des demandes qu'ils peuvent avoir.

Gaëlen GOURET répond que le réseau SCD comporte 12 bibliothèques, et que de nombreux services sont centralisés, dont les services d'appui aux chercheurs, ce sont les mêmes équipes qui desservent des publics très divers.

Fanny BARBIER témoigne que depuis le bout du Technopôle, quand il s'agit d'un travail urgent pour un rapport HCERES à faire rapidement, ils viennent voir les agents sur place.

Dominique CORLETT argue qu'en ce qui concerne le numérique, tout se fait à distance, et qu'il y a de nombreux usagers avec qui elle interagit régulièrement et qu'elle n'a jamais vus.

Matthieu GALLOU conclut qu'il faut donc rassurer les usagers, rappeler que le SCD c'est aussi de nombreux services qui ne sont pas rendus par le bibliothécaire de proximité, et rassurer nos interlocuteurs, en rappelant que la charge de travail qui est récupérée ne concerne pas tous les usagers de l'ESIAB mais simplement cette part d'activité. Mais on ne peut pas leur dire non plus que ce n'est rien.

Marie Elisabeth LUCCHESI fait remarquer, en tant qu'utilisatrice de bibliothèque sur le technopôle, que ce site est loin de tout et difficilement accessible en transports en commun. Il va falloir s'affranchir de ces questions thématiques (mer, agro-alimentaire), si le technopole a vocation à se développer, pour accueillir les publics de tous types.

Perrine HELLY demande si Marie Elisabeth LUCCHESI pose donc la question, pour la BLP, d'un modèle de bibliothèque qui serait une bibliothèque de proximité pour le technopôle et qui aurait vocation à desservir l'ensemble des usagers sur le technopôle et pas seulement les étudiants en Sciences de la Mer.

Marie Elisabeth LUCCHESI répond qu'il s'agit plutôt d'une remarque, sur le fait que quand on travaille sur le technopôle, on se rend compte qu'il n'y a pas que la mer.

Matthieu GALLOU rappelle que la notion de « technopôle » est double : c'est à la fois une structure virtuelle, avec une association de loi 1901 et 4,5 personnels ; mais c'est aussi un lieu... C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a à la fois une appellation féminine et une masculine, c'est un lieu, on dit « le » technopôle à Brest pour le lieu, et « la » pour l'entité. La constitution de la technopôle s'est faite petite à petit. La BLP n'existerait pas si il n'y avait pas eu cet accord entre l'IFREMER, l'IRD et l'UBO ; pour lequel la spécificité « Mer » est importante. Les autres partenaires sur la place, relativement importants comme l'IMT Atlantique, et l'ENIB et l'ESIAB montrent bien que tout n'est pas dans la mer. Si l'on souhaite monter deux Universités Européennes de



Recherche, au lieu d'une seule, c'est justement pour montrer que Brest ce n'est pas que la mer et que l'on peut faire des choses intéressantes sur des thématiques qui ne sont pas que marines.

Par contre, on ne va pas faire une bibliothèque pluridisciplinaire à Plouzané, car à la BLP, l'investisseur majoritaire ce n'est pas l'UBO, c'est Ifremer, qui n'a rien à gagner à l'ajout des fonds ESIAB dans cette bibliothèque. Aller dire : de toute façon vous avez, comme nous, intérêt à ce que les étudiants de l'ESIAB, les collègues de l'ESIAB puissent bénéficier des services communs de la bibliothèque commune qu'on a construite en commun, et on nous demandera à quel titre... Il faut envisager que des interrogations de leur part ne soient pas forcément illégitimes. Je suis moi aussi persuadé qu'il suffit que les personnes concernées se mettent autour d'une table pour faire le tour des questions à poser et lever tout ce qui pourrait rester dans l'arrière-plan, qu'on avance et qu'on ait un cahier des charges.

Fanny BARBIER précise que la bibliothèque physique n'intéresse pas particulièrement Ifremer, car il n'y pas d'étudiants à l'Ifremer, mais des chercheurs qui travaillent essentiellement avec des ressources virtuelles et c'est l'Ifremer qui paie les abonnements électroniques. Il y a 6 personnels Ifremer et 1,5 personnel UBO actuellement en poste à la bibliothèque.

Nicolas TOCQUER demande donc si le SCD peut explorer cette option.

Matthieu GALLOU confirme que dans l'état actuel des choses, cela semble être l'option la plus intéressante ; reste à convaincre nos partenaires. Le vote porte sur la Délibération 2, avec la réserve qui a été ajoutée dans la 2<sup>e</sup> version.

Fanny BARBIER demande s'il faut garder la mention « septembre 2017 », dans la mesure où cela semble peu réaliste à la BLP ?

Matthieu GALLOU répond que c'est « à compter de » septembre 2017, et que cette date correspond aussi au calendrier général du SCD et des personnels... On essaie de faire au mieux, et le mieux ce serait septembre.

### **Délibération 2 : vote à l'unanimité**

### **Délibération 3 : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du SCD**

Nicolas TOCQUER présente cette délibération qui concerne une nouveauté introduite dans notre établissement par notre Président. Toutes les composantes et services communs sont appelés à produire un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, qui a vocation à permettre à la Présidence d'avoir une meilleure visibilité sur les projets et actions menés par les uns et par les autres, et en même temps de structurer les actions prévues et à venir par les composantes et les services.

Matthieu GALLOU précise qu'il y a plusieurs objectifs derrière cette démarche, et que le premier est en effet de faire en sorte que toutes les composantes et tous les services communs se projettent un tout petit peu dans l'avenir... Certains le faisaient déjà, et c'est le cas du SCD. On ne peut pas construire un projet d'établissement qui soit un peu cohérent si on n'a pas un peu de visibilité, et nous avons profité du fait que nous soyons en train de réfléchir au contrat de site de l'UBO. Il y a un deuxième élément, qui est la programmation des ressources sur la durée. Il y a un dialogue annuel budgétaire qui est fait par la Direction des Affaires Financières avec les composantes et services, et qui va se poursuivre, car nous avons des budgets annuels. Mais parfois, quand un service anticipe un gros achat et un investissement pour deux ans plus tard, il attend que l'année arrive et au budget initial, il déclare qu'il a besoin d'argent en plus... Autrement dit, on est sur un principe de renouvellement des crédits en global de façon mécanique, ce qui n'a pas de sens car on sait très bien que les crédits budgétaires ça change. L'idée, c'est donc de demander aux composantes et services

communs de se projeter là-dedans. C'est encore plus vrai pour les laboratoires, car un laboratoire peut avoir une programmation différente d'une année à l'autre, pour des renouvellements d'équipement notamment. Il souligne que le fait de rédiger un CPOM n'apporte pas de crédits supplémentaires, du moins en première lecture ; par contre, la logique de l'appel à projet, appel à manifestations d'intérêt n'a pas vocation à disparaître, ce n'est pas se prendre pour un prophète que de dire qu'il y aura un PIA4 ; le gouvernement a cela en tête bien plus que la question des budgets récurrents. Or, on gagne ce genre de projet bien plus, quand on a des projets, non pas exactement tout faits, mais en tout cas vraiment réfléchis, avant de s'y mettre ! Pour ceux qui ne répondent qu'à partir d'une feuille blanche, et qui n'ont pas eu d'idée en amont, c'est assez rare. Cela permet d'avoir un ensemble des idées et des bonnes idées, un réservoir au niveau de l'établissement pour répondre aux appels à projets et donc générer des ressources supplémentaires, fléchées sur les services en question.

**Perrine HELLY** pose la question du calendrier de ce contrat pluriannuel avec les composantes ?

**Matthieu GALLOU** répond qu'il s'agit du même calendrier que le contrat avec l'Etat : 2017-2018.

**Nicolas TOCQUER** renvoie les membres du Conseil au document de 19 pages qui leur a été communiqué et souhaite focaliser sur les éléments qui lui semblent essentiels aujourd'hui, et qui figurent en pages 7 et 8, à savoir les projets pluriannuels du service. Il y a 3 objectifs stratégiques, qui ont été identifiés, le premier c'est le maintien du niveau de service dans un contexte d'augmentation des coûts. Cela peut surprendre, qu'on se fixe pour objectif de maintenir le niveau actuel de service, mais il faut bien avoir à l'esprit le fait que les ressources électroniques, en particulier, ont des tarifs qui augmentent d'année en année, 5% en règle générale d'augmentation par an...

**Dominique CORLETT** confirme qu'il s'agit de 5% pour Elsevier, et qu'on essaie de contenir, via le consortium de négociation nationale Couperin, autour de 2% maximum d'augmentation annuelle des tarifs ; ce qui n'empêche pas des débordements des éditeurs... La variation du dollar peut jouer également.

**Nicolas TOCQUER** explique que sur un budget de 700 000€, cette augmentation n'est pas neutre. Le contexte n'est donc pas particulièrement favorable de ce point de vue-là, et l'enjeu pour le SCD est de maintenir le niveau de service, l'offre documentaire telle qu'elle est, et de contenir autant que faire se peut cette augmentation de tarifs. Il existe des pistes alternatives, bien évidemment, que l'on explore, et que le Département Accompagnement des Publics pilote, comme l'Open Access, qui est une voie possible de contournement des publications scientifiques sous leur forme habituelle. Il y a un mouvement de fond qui se développe, et le SCD incite vivement les usagers, les chercheurs à publier en Open Access et à déposer en particulier leurs publications dans l'archive ouverte institutionnelle HAL.

Maintenir le niveau de service, cela veut dire aussi maîtriser les coûts de fonctionnement, or ce n'est pas simple dans une configuration comme la nôtre (12 sites répartis sur l'ensemble de la Bretagne), de maîtriser les coûts de fonctionnement, en particulier les coûts de personnels. Il y a tout un chapelet de petites bibliothèques qui consomme des coûts de personnels. C'est un enjeu pour nous que de maintenir l'activité et les horaires d'ouverture sur ces sites-là. D'où la nécessité de fusionner certains sites, comme l'ESIAB dont nous avons parlé, mais il y a d'autres sites en jeu comme la bibliothèque universitaire de l'ESPE de Quimper, où deux agents du SCD, un agent titulaire et un agent contractuel, en plus d'un PRCE documentaliste dépendant de l'ESPE, travaillent. Evidemment, la perspective du déménagement de l'ESPE de Quimper vers le Pôle Universitaire de Quimper va dans le sens d'une rationalisation des ressources humaines. Maintenir, voire, élargir les horaires d'ouverture, c'est aussi un enjeu sous ce chapeau général, parce que comme vous le savez, les horaires d'ouverture ont été élargis, une première fois depuis mon arrivée, en septembre 2015, avec l'ouverture le samedi après-midi en Lettres et en Santé, et depuis février dernier, à la Bibliothèque du Bouguen dont les horaires ont été alignés sur ceux de Lettres et de Santé. Cet élargissement des horaires a été permis grâce à des subventions qui ont été obtenues dans le cadre du plan « Bibliothèques ouvertes + ». Il s'agit de subventions d'impulsion qui, par définition, ne durent qu'un temps. Ces crédits se tariront en 2019.

La question pour le SCD est donc de savoir si l'on sera en capacité de proposer de tels horaires, au-delà de cette année fatidique de 2019. Donc, la nature de ce premier objectif stratégique, c'est vraiment de maintenir le niveau actuel de service, qui est déjà relativement élevé.

Le deuxième objectif stratégique correspond au projet qu'évoquait **Matthieu GALLOU** tout à l'heure, le projet de service du SCD, qu'on a appelé le projet PHARE, et dont la philosophie consiste à transformer toutes les bibliothèques universitaires en learning centres, c'est-à-dire des espaces d'innovation pédagogique, où le numérique est pleinement intégré, qui desservent une palette de publics très diversifiés, je pense notamment aux étudiants étrangers, aux publics en situation de handicap etc... Il se trouve que nous avons profité d'un appel à projet PIA3 pour inscrire notre projet PHARE dans cette logique-là ; l'idéal serait bien évidemment, que le dossier déposé par l'UBO soit retenu au titre de PIA3 ; cela permettrait d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixés dans de bonnes conditions.

Mettre en œuvre le projet PHARE, c'est aussi poursuivre la réorganisation du SCD, sur laquelle **Perrine HELLY** reviendra tout à l'heure, dans une logique de transformation, de renforcement des fonctions transversales et aussi de montée en compétence des agents... Il faut également songer à la ré-informatisation. Le Président disait tout à l'heure qu'il arrivait que certains évoquent des projets onéreux à la dernière minute... le SCD le dit dès à présent : nous avons un projet de ré-informatisation qui nécessite certains crédits, et qui va se faire sur la durée. Les premières réflexions ont déjà commencé.

**Matthieu GALLOU** informe que par ailleurs, le renouvellement obligatoire du réseau informatique matériel et physique de l'ensemble de l'UBO, qui arrive à échéance en 2018, est également à prévoir : il s'agit là d'un coût très important (en millions d'euros). Or pour l'instant, ce renouvellement n'est pas financé.

**Nicolas TOCQUER** précise que ce projet de ré-informatisation des bibliothèques avait été évoqué dès 2015 dans ce qui s'appelait à l'époque le COSIG ; on en a reparlé en COSINUM, c'est donc un sujet que nous avons en tête depuis un moment. Le SCD n'est pas en mesure pour l'instant de communiquer le coût réel de cette opération. Ce que l'on peut dire, c'est que l'on privilégie une solution libre, le logiciel Koha, bien utilisé et assez répandu dans les universités, qui est une solution moins onéreuse que ce que l'on envisageait au départ, à savoir le système de gestion de bibliothèques mutualisé porté à l'échelle nationale par l'ABES.

Le troisième objectif stratégique du CPOM du SCD s'inscrit aussi dans la stratégie de l'UBO, cette fois sur le volet immobilier. Il y a trois projets immobiliers : le Pôle Santé qui est le projet majeur porté par l'université, qui est inscrit au CPER à hauteur de 14M€, le SCD est concerné par cette opération puisqu'il s'agit de créer une bibliothèque universitaire de Médecine de nouvelle génération. Il ne s'agit pas seulement de la reproduction des schémas actuels de bibliothèque, mais on l'envisage comme un équipement nouveau.

**Matthieu GALLOU** informe que cette opération est en cours de phasage, car l'Etat n'a pas débloqué tous les crédits. On va peut-être travailler en deux phases, avec une première phase qui sera réalisée sur ce CPER et la phase suivante qui sera réalisée plus tard, avant le début du suivant. Consigne a été donnée à la Direction du Patrimoine, suite à diffusion avec l'ensemble des financeurs, d'essayer d'établir des scénarios de phasage.

**Véronique DOUILLARD** demande si on peut avoir plus d'informations sur l'actualité de ce projet ?

**Matthieu GALLOU** répond qu'il y a deux opérations immobilières onéreuses prévues au CPER en Bretagne, l'une à Rennes, l'autre à Brest, le Pôle Santé à hauteur de 14M €, et que les deux sont en concurrence. Or, le recteur est impacté sur ses propres locaux par le projet rennais. Brest a fait jouer ses politiques, et tous les partenaires, la Région, le Département la Métropole, le CHU ont renouvelé leurs engagements, mais on est obligés d'imaginer une éventualité d'adaptation du projet : si par exemple, on peut faire une première opération à 8-9 M€, histoire qu'il en reste 5 pour la suite, c'est mieux que rien... On est en train de travailler là-dessus. Les phasages, ça ne veut pas dire que ça ne se fait pas

**Véronique DOUILLARD** demande si seulement une partie des équipements concernés par le Pôle Santé seraient réalisés ?

**Matthieu GALLOU** explique qu'il y a des considérations à la fois financières et techniques ; car il ne faut pas non plus que le phasage induise des dépenses supplémentaires. Mais en même temps, on n'arrête pas un bâtiment à la moitié. S'il y a besoin d'un arbitrage politique entre plusieurs scénarii, on réunira les acteurs concernés pour le faire.

**Douraïed BEN SALEM** demande s'il y aura une passerelle entre la fac de Médecine et le stade, en face ?

**Matthieu GALLOU** répond qu'il n'y a pas de passerelle prévue pour le moment ; il faut d'abord que la dynamique se crée entre les deux côtés (CHU-Université), ce qui sera le cas avec l'implantation du CESIM.

**Nicolas TOCQUER** présente le projet suivant : le Learning Centre Bouguen. Une étude de faisabilité et de programmation s'achève, qui a été confiée au Cabinet Café Programmation que l'on connaît bien dans le milieu des bibliothèques. Ils sont intervenus par ailleurs dans le projet des Capucins.

**Bénédicte JARRY** confirme qu'ils sont intervenus dans la programmation du Fourneau et de la place des Machines aux Capucins, où ils ont beaucoup travaillé sur le thème du « troisième lieu ».

**Nicolas TOCQUER** indique que le projet de programmation du Learning Centre s'achève et a abouti à un chiffrage. Aujourd'hui, il n'y a pas de financement pour ces travaux, mais dans l'hypothèse où des opportunités se présenteraient, le dossier est prêt. Le troisième projet en route est le rapprochement de l'ESPE et du Pôle Universitaire de Quimper qui va se traduire par la fusion entre deux bibliothèques : la BU ESPE et la BU du Pôle. L'étude de programmation a été menée par la direction du Patrimoine l'an dernier ; et les travaux devraient démarrer début 2018. Les membres du Conseil peuvent prendre connaissance du CPOM du SCD dans le détail en lisant les documents transmis ; il sont invités à retenir les trois grands objectifs proposés : le maintien du niveau de service dans un contexte d'augmentation des coûts, qui est un objectif de raison, le deuxième qui est le maintien du projet PHARE, et le troisième, plus incertain, comme a pu le dire le Président, qui est la réalisation des grands projets immobiliers que porte notre établissement.

**Matthieu GALLOU** ne souhaite pas se prononcer, en tant que co-contractant du CPOM, mais demande de ne pas évoquer, dans la version qui sera soumise au CA, le travail sur les statuts du Service Culturel, car on en est encore au stade de la réflexion. La culture à l'UBO monte en puissance, c'est un vrai mouvement, et les liens avec la BU en particulier sont très prometteurs.

**Fanny BARBIER** demande pourquoi, dans le document, la BLP apparaît dans la liste des bibliothèques intégrées et non pas des bibliothèques associées ?

**Nicolas TOCQUER** répond que la BLP a vraiment un statut particulier, à mi-chemin entre les bibliothèques associées et les bibliothèques intégrées. On pourrait d'un côté la considérer comme une bibliothèque intégrée dans la mesure où les murs appartiennent à l'Etat et que des personnels UBO y sont affectés. D'un autre côté, elle ne relève pas du SCD ; le directeur du SCD n'a pas la main ni l'autorité sur les personnels qui travaillent à la BLP.

**Fanny BARBIER** se demande si la BLP a jamais été citée comme bibliothèque intégrée auparavant ?

**Perrine HELLY** précise que c'est une bibliothèque qui n'est pas intégrée mais dans laquelle des moyens intégrés sont affectés, c'est comme ça que c'est présenté dans les statuts. Elle est mentionnée dans les statuts du SCD comme bibliothèque dans laquelle des moyens intégrés (budget, personnel) sont affectés. Du point de vue du Ministère, dans le cadre de l'enquête annuelle statistique des BU (ESGBU), elle est considérée comme intégrée pour cette raison ; ce n'est vraiment pas évident.

[Dominique CORLETT](#) signale une erreur en page 3 du CPOM, concernant les mémoires : ce ne sont pas tous les mémoires qui sont déposés dans l'archive ouverte DUMAS, mais seulement ceux en Santé, STAPS et à l'IUEM.

[Thierry MICHOT](#) précise qu'en outre, tous les mémoires soutenus dans ces mêmes composantes ne sont pas concernés par un dépôt dans DUMAS, car il y a un niveau de qualité minimum exigé, et car on peut être amené à refuser la diffusion d'un mémoire pour des raisons confidentielles ou stratégiques, comme par exemple une innovation non encore brevetée. Il faudrait donc ajouter cette précision dans le document.

[Nicolas TOCQUER](#) invite les membres du Conseil à lui transmettre par mail les éléments du document à corriger.

[Matthieu GALLOU](#) propose au Conseil documentaire d'approuver le CPOM, afin qu'il soit présenté et voté prochainement au CA

### **Délibération 3. 17 voix pour, 1 refus**

### **Délibération 4 : Rapport d'activité**

[Nicolas TOCQUER](#) présente le rapport d'activité (annexe 4). Une version plus léchée sera proposée prochainement par la Direction Communication. Il attire l'attention des membres du Conseil sur les éléments saillants de l'année 2016, en commençant par la réorganisation.

Le SCD est un service en mutation, qui dispose d'un nouvel organigramme mis en place en septembre 2016 ; une nouvelle équipe de direction a été constituée qui se compose de 5 pôles géographiques, 4 départements transversaux et une mission transversale. Les choses se mettent en place progressivement ; les collègues qui occupent des responsabilités de départements transversaux ont maintenant pris la mesure de leur tâche, les relations se mettent en place avec les pôles géographiques, sur lesquels des référents ont été désignés. On apprend peu à peu à travailler d'une autre manière. Tout cela a un impact fort sur la façon de travailler bien sûr, sur les profils de poste, sur les activités que l'on confie aux collègues, et les choses ne sont pas encore totalement stabilisées, mais en voie de l'être. Ce que l'on retient aussi de l'année 2016, c'est la dynamique de formation professionnelle. Le nombre d'heures comme le budget alloué à la formation professionnelle a été triplé en trois ans, justement pour permettre d'opérer dans de bonnes conditions cette transformation, et de procéder à la montée en compétence des agents évoquée tout à l'heure. Un service en mutation, c'est aussi un service où l'on constate des mouvements (départs, arrivées, demandes de mutation), des réussites au concours et des promotions. [Nicolas TOCQUER](#) félicite les collègues concernés pour ces promotions, qui sont difficiles à obtenir, car la concurrence est rude, et il salue également le travail qui est fait notamment par les responsables hiérarchiques, sur la qualité de rédaction des dossiers, qui compte lorsqu'il s'agit de départager des candidats.

Le deuxième aspect à souligner pour 2016 est que les BU sont plébiscitées : la fréquentation est toujours en hausse (1 115 000 entrées en 2016, sans oublier Ubodoc, le site internet, qui compte 217 000 visites et est donc l'une des principales voies d'entrée à l'université, tous sites de l'université confondus). Les ressources documentaires continuent d'être bien utilisées (même si les chiffres de prêt d'imprimés restent incomparables à ceux du réseau des bibliothèques municipales, car ce ne sont pas du tout les mêmes pratiques) : 191 000 prêts, ce qui correspond à 8 prêts par usager : une augmentation des prêts, mais un tassement du nombre de prêts par usager, consécutivement à l'augmentation de l'effectif d'étudiants. 705 000 téléchargements d'articles soient 29 téléchargements par usager. On progresse là aussi en valeur absolue, même si cela diminue un peu là aussi en valeur relative ; et fait marquant de l'année 2016, une augmentation des demandes de PEB, qui diminuaient régulièrement d'année en année, et en 2016 on a constaté une inversion de ce phénomène avec 3868 demandes de PEB satisfaites. Concernant les formations, elles sont en légère baisse, ce qui correspond à l'abandon de certains formats, on a abandonné par exemple le format des ateliers qui ne fonctionnait pas très bien. Les usagers sont moins formés, mais peut-être mieux : le

rapport contient en particulier un encart sur la formation des doctorants, qui rencontre un certain succès, notamment par le biais des cafés Form@doct qui ont été mis en place il y a maintenant trois ans et qui fonctionnent plutôt bien.

L'amélioration de l'accueil est aussi un fait marquant de l'année. Les horaires d'ouverture ont été maintenus par rapport à 2015, mais la nouveauté en 2016 c'est l'ouverture de la BU du Bouguen à Noël. L'extension des horaires d'ouverture en nocturne concerne l'année 2017, mais toute la préparation de cette extension horaire a eu lieu, comme vous le savez, en 2016. Le mobilier a aussi été largement renouvelé, modernisé, en particulier à la bibliothèque du Bouguen, qui était un point noir sur notre réseau. Depuis trois ans, des investissements assez conséquents ont été consentis pour rénover quelque peu cette bibliothèque qui attire, de fait, de plus en plus de monde. En ce qui concerne les équipements informatiques, il s'agit là aussi d'une priorité qui s'est traduite par un plan de réinformatisation du parc informatique. En 2016, les efforts se sont portés sur le Pôle Quimpérois, à la fois sur la BU PJH et sur la BU de l'IUT, et les premières acquisitions de matériel empruntable ont été faites en 2016, en vue de l'ouverture d'un nouveau service de prêt de matériel aux étudiants, qu'on appelle la « Trucothèque ». Un test concluant a été fait au printemps 2017 : les ordinateurs sont très empruntés, ainsi que les casques et les chargeurs. Ce service expérimental sera de fait déployé officiellement en octobre prochain.

Les projets immobiliers concernent l'étude de programmation du learning centre Bouguen, l'inscription au CPER du projet de Pôle Santé, la programmation de la fusion des bibliothèques à Quimper, et l'IBRBS qui implique une extension de la BU Santé, avec ce bâtiment iconique du paysage brestois, de part ses couleurs bleues. Les espaces ont été investis par les collègues et par les usagers.

Concernant l'offre documentaire sur 2016, on peut dire que le budget d'acquisition est stabilisé, par rapport aux deux exercices précédents. Ce qui change, c'est la part de la documentation électronique, en bleu dans le graphique, qui augmente d'année en année, au détriment des revues imprimées essentiellement, dont les abonnements sont supprimés au profit de la documentation électronique ; mais le budget global des acquisitions reste, quant à lui, stable. Un effort a été fait par ailleurs en 2016, sur le signalement et la valorisation des collections, à travers l'enrichissement du catalogue : suite à la délibération votée au précédent Conseil, les collections de l'IREM (Institut de Recherche en Enseignement des Mathématiques) seront bientôt signalées dans Ubodoc (1500 documents aujourd'hui). Le chantier se poursuit progressivement. 17 000 documents composent les collections patrimoniales des anciennes Ecoles Normales de Quimper, Vannes, Saint-Brieuc et Rennes, qui ont toutes été rapatriées à Quimper pour être traitées. Elles étaient conservées dans des conditions déplorables jusqu'à présent. 10 000 documents ont aujourd'hui été catalogués. Le fait nouveau en 2016 est également l'intégration dans Ubodoc d'une partie de nos collections d'ebooks (1884 titres désormais signalés).

En ce qui concerne la valorisation des collections, un mot sur le projet Manivelle, qui consiste à déployer dans les bibliothèques universitaires des écrans tactiles, d'une taille assez importante. L'idée consiste à diffuser par ce biais les collections d'ebooks de la plateforme CAIRN (dans un premier temps ; on peut imaginer à travers ces grands écrans diffuser la production scientifique des chercheurs, des événements etc). Ce projet a donné lieu à des crédits obtenus dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt ministériel sur la « transformation pédagogique et numérique ». Les développements sont en cours, en lien avec un organisme québécois qui a développé cette interface à Montréal, d'abord dans les bibliothèques publiques, pas du tout en bibliothèque universitaire. Ce serait donc une première mondiale que de voir apparaître ces écrans dans nos locaux, sachant qu'ils pourront être repris à l'identique par d'autres établissements. Il s'agit en effet d'un projet coopératif : les projets de développement informatiques que nous finançons tombent dans un pot commun. L'UBS pourrait très bien déployer dans ses locaux des écrans Manivelle identiques aux nôtres en réutilisant des développements financés par nos soins.

Un dernier mot concernant la communication et l'action culturelle : il faut insister sur le professionnalisme dans ces domaines. Il y avait auparavant une certaine hétérogénéité des pratiques, la charte graphique de l'UBO n'était pas forcément respectée. Aujourd'hui le SCD collabore systématiquement avec la Direction Communication lorsqu'il s'agit de concevoir ou de produire des documents de communication. Enfin, un répertoire de relations de presse a commencé à être constitué en interface avec la Direction Communication et le Cabinet du Président. En ce qui concerne l'action culturelle, plusieurs opérations ont été réalisées dans

différentes bibliothèques. On retient de l'année 2016 la programmation autour de la photographie, qui est vraiment un axe très fort de l'action culturelle des BU : plusieurs événements ont eu lieu à la BU Lettres mais aussi ailleurs (Festival « Pluie d'images », la photographe de renommée internationale Cristina Rodero en conférence au Pôle numérique Bouguen).

**Françoise CONAN** demande si l'augmentation des chiffres du PEB est liée à des désabonnements supprimés ?

**Véronique DOUILLARD** répond que les chiffres augmentent majoritairement en bibliothèque de Lettres, sur des ouvrages anciens, ou épuisés, ou encore des ouvrages de recherche pour lesquels on n'a plus forcément les moyens d'assurer les acquisitions, pas sur les périodiques. Sur les autres sites, les chiffres sont globalement stables.

**Matthieu GALLOU** remercie **Nicolas TOCQUER** pour cette présentation. Grâce à la communication de ce rapport, bon nombre de personnels de l'UBO sont aujourd'hui davantage au courant de la diversité des missions et des réalisations du SCD. Il propose aux membres du rapport d'approuver ce rapport d'activité 2016.

#### **Délibération 4 : vote à l'unanimité**

### **Délibération 5 : Actualisation des tarifs du Prêt entre Bibliothèques (PEB)**

**Nicolas TOCQUER** invite les membres du Conseil à se référer pour cette présentation à l'annexe 5 (tarifs du PEB), parmi les documents transmis en amont du Conseil.

**Catherine BERTIGNAC** présente le service de Prêt entre Bibliothèques (PEB). Le service du PEB permet aux inscrits de se procurer des documents, s'ils ne les trouvent pas sur place, ce qu'on appelle dans le jargon le « PEB demandeur » ; il existe également une activité du service pour la fourniture des documents du fonds des bibliothèques de l'UBO à destination des bibliothèques extérieures, qu'on appelle le « PEB fournisseur ». Il y a trois services de PEB : Lettres, Bouguen, Santé, et des relais à l'ESPE, à la BLP et au Pôle Quimper.

Le SCD propose aujourd'hui une nouvelle grille tarifaire pour ce service, car la grille actuelle est très compliquée, peu lisible, avec beaucoup de jargon (Subito, INIST, CADIST...), et difficile à retenir pour l'utilisateur. Certains items (la mention de tranches de 50 pages par exemple) ne correspondent plus à la réalité des pratiques. Il s'agit aussi de rééquilibrer les tarifs : baisser les tarifs pour les publics cibles de la bibliothèque, notamment les étudiants et les enseignants-chercheurs, par rapport aux entreprises privées (qui payent jusqu'à présent le même tarif que les enseignants-chercheurs). L'un des objectifs est aussi de baisser le nombre de factures émises pour simplifier le travail des agents du SCD : cela coûte parfois davantage, en temps, que cela nous rapporte au niveau des recettes. On maintient, en revanche, une facturation pour les documents qui viennent de l'étranger, dont la fourniture est souvent plus onéreuse et qui exige plus de travail et de traitement. Enfin, il y a un dernier élément qui a guidé cette mise à jour, qui est le respect de notre contrat avec le Centre Français de la Copie, qui couvre les copies des publications que l'on effectue dans le cadre du PEB, et qui nous interdit de facturer des photocopies. Une seule grille est donc proposée, quel que soit le type de document demandé (monographie en prêt ou photocopie d'article). La différenciation des tarifs concerne donc essentiellement désormais la provenance : France (gratuit) ou étranger (15€), ainsi qu'une baisse spécifique pour les étudiants (5€). Les établissements de collectivité privés à qui l'on fournit de la documentation, l'École de Commerce par exemple, sont démarqués des établissements publics.

**Matthieu GALLOU** propose de remplacer dans le tableau le terme « collectivité » par « personne morale ».

**Nicolas TOCQUER** demande quel terme est utilisé en bibliothèque municipale ?

**Bénédicte JARRY** confirme que le terme « collectivité » est utilisé mais n'est pas pertinent. On évoque là pour les tarifs la distinction entre des organismes publics et privés.

**Matthieu GALLOU** craint qu'il n'y ait à l'université, avec le terme d'organisme, une confusion avec les organismes de recherche.

**Nicolas TOCQUER** propose donc d'adopter le terme de « personne morale ».

**Catherine BERTIGNAC** ajoute que pour la tarification du PEB fournisseur, on passe à la gratuité en ce qui concerne les photocopies, et que l'on ne facturera les prêts qu'à partir de 2 transactions avec le même établissement (diminution du travail de facturation pour les agents).

**Nicolas TOCQUER** remercie **Catherine BERTIGNAC** pour ce « choc de simplification »

**Matthieu GALLOU** rappelle que suite à cette simplification, une éventuelle baisse des ressources propres ne pourra pas être compensée en dotation.

**Véronique DOUILLARD** souligne l'intérêt de cette simplification en termes de gain de temps pour les personnels, au service de Prêt entre Bibliothèques comme pour les services financiers de l'UBO.

**Catherine BERTIGNAC** précise que l'enjeu porte sur de petites sommes.

**Matthieu GALLOU** estime que la simplification est une excellente chose ; il propose donc que l'on arrête cette nouvelle « grille tarifaire du SCD ». Comme le Président a une délégation du Conseil d'Administration pour modifier les tarifs, il ne sera pas nécessaire de les soumettre au CA.

**Karine BOENNEC** trouve que le montant est élevé pour les lecteurs autorisés, qui paient aussi cher que les personnes morales.

**Catherine BERTIGNAC** confirme qu'il y a beaucoup de lecteurs autorisés en Lettres, qui utilisent ce service, mais que même en les faisant payer 15 €, on ne rentre pas dans nos frais (frais de fourniture et de renvoi du document par colis). Par rapport au temps et à l'investissement que ce genre de demande suscite, ce nouveau tarif est mesuré.

**Karine BOENNEC** estime que pour des personnes qui travaillent sur des sujets nécessitant de la documentation à l'étranger, c'est compliqué.

**Catherine BERTIGNAC** ajoute qu'ils bénéficient malgré tout de la gratuité pour tout ce qui vient de France... et qu'au final ils sont gagnants.

**Matthieu GALLOU** demande quel est le profil de ces lecteurs autorisés ?

**Catherine BERTIGNAC** répond que ce sont des lecteurs qui ne dépendent pas de l'université et s'inscrivent à la bibliothèque, une population diverse : retraités, des personnes qui font des études à distance, dans une autre université, et travaillent sur place, des demandeurs d'emploi...

**Matthieu GALLOU** rappelle que l'université n'a pas mission de service public au-delà de ses propres publics, et que dispose de moins en moins de financements pour ses propres missions de service public. S'il s'agit d'étudiants d'autres établissements, s'ils ne sont pas nombreux, ce sont des cas particuliers. Ils peuvent se débrouiller pour passer par un étudiant de l'UBO, qui fera la demande de PEB à leur place.



Véronique DOUILLARD complète en signalant le cas d'enseignants du secondaire qui font une thèse, par exemple.

Karine BOENNEC demande si, pour la facturation, il existe une préconisation nationale, en matière de réciprocité par exemple ?

Catherine BERTIGNAC indique qu'il y a en effet un système de réciprocité entre universités, et une liste mise à jour par un bénévole de Saint-Etienne. Ce système de réciprocité permet d'éviter la facturation quand les fournitures de documents s'équilibrent entre deux établissements, mais il reste très compliqué à gérer. On aimerait bien que l'ABES, au niveau national, prenne en charge ce dossier-là et simplifie avec un logiciel adapté l'édition des factures, qui devrait être automatisée... C'est un dossier qui est dans les tiroirs depuis longtemps et qui n'avance pas du tout.

## **Délibération 5 : vote à l'unanimité**

### **Questions diverses**

#### **① Bilan de l'extension des horaires d'ouverture de la BU du Bouguen**

Catherine BERTIGNAC rappelle qu'il y a eu deux phases préparatoires à l'ouverture étendue des bibliothèques : la réponse à l'appel à projet « Bibliothèques ouvertes + » d'une part, et un groupe de travail en interne sous la direction de Véronique Douillard d'autre part, avec la mise en place d'enquêtes auprès du public et des personnels en avril-mai de l'année dernière. Ce groupe de travail avait fait des propositions de maintien des horaires en Lettres et Santé, une ouverture pendant la semaine de Noël, une ouverture durant le Pont de l'Ascension 2017, et une ouverture étendue en soirée et le samedi à la BU du Bouguen. Une réponse commune UBL a été faite au Ministère pour l'Appel à projet. L'extension des horaires a été actée par le Conseil documentaire de juin 2016 et nous avons eu une réponse favorable du Ministère en juillet.

La mise en œuvre de cette extension horaire à la BU du Bouguen a fait l'objet d'une réflexion d'un nouveau groupe de travail sur l'organisation globale du dispositif d'extension horaire actuel. Des échanges ont eu lieu avec le service Patrimoine, un sondage a été fait auprès des moniteurs pour mieux connaître leur activité lors de ces plages horaires, et savoir s'ils estimaient pouvoir travailler sans titulaires à leurs côtés. Les titulaires volontaires ont été sondés également pour savoir s'ils seraient toujours volontaires, dans l'hypothèse où ils devaient travailler plutôt le samedi après-midi. Deux scénarios ont été présentés aux équipes de sites concernés, puis au Conseil documentaire, au mois de décembre.

Concrètement, on a mis en œuvre l'ouverture de la BU du Bouguen à Noël, de 9h à 17h, ce qui a été un succès, puisque nous avons eu jusqu'à 300 personnes présentes. On a fait appel à des titulaires volontaires et à des moniteurs étudiants. Le public était essentiellement constitué du public habituel du Bouguen : étudiants de Science, Médecine, quelques juristes (les sportifs étaient absents), et un nombre assez conséquent d'étudiants de l'extérieur qui venaient passer leurs vacances de Noël sur place et en ont profité pour venir travailler à la bibliothèque.

Nicolas TOCQUER précise que quasiment aucune communication n'avait été faite sur cette ouverture ; l'information s'est diffusée essentiellement par voie de bouche à oreille.

Catherine BERTIGNAC souligne la satisfaction des personnes qui se sont mobilisées, et souhaite que le dispositif soit reconduit. La BU du Bouguen propose un environnement de travail calme, retiré de l'agitation de Noël du centre-ville. Il y avait de quoi déjeuner le midi à proximité. Les conditions étaient vraiment réunies pour travailler dans une ambiance très studieuse.

Le Département Accompagnement des Publics a ensuite travaillé en janvier-février sur le projet d'ouverture étendue de la bibliothèque du Bouguen, en recrutant de nouveaux moniteurs ; on a aussi fait appel aux moniteurs qui étaient déjà en poste. Plusieurs d'entre eux se sont proposés pour travailler soit au Bouguen, soit en Lettres pour les cas où le titulaire serait déplacé sur un autre site. Durant cette période (du 27 février au 18 mai), la BU du Bouguen a ouvert le soir de 19h à 22h et le samedi après-midi jusqu'à 17h. Différents dispositifs ont été testés : dans un premier temps, les titulaires volontaires étaient en poste au Bouguen, puis ils ont eu la possibilité de s'installer sur leur site de préférence : par exemple, si le titulaire volontaire était en Lettres, on avait des moniteurs étudiants seuls au Bouguen. Les étudiants sans titulaires sur place bénéficiaient de la présence d'un vigile. Le samedi après-midi, un vigile allait spécifiquement à la BU du Bouguen pour aider à la fermeture. En période de révision d'examens, on a testé le dispositif avec deux titulaires le samedi après-midi, un au Bouguen et un autre en Lettres.

En termes de fréquentation, un comptage est effectué des places occupées à certaines heures. En mars, il a eu entre 100 et 140 personnes à 20h le soir. En avril cela a chuté, lors des vacances de Pâques les étudiants ne sont pas restés sur place ; en revanche dès qu'ils sont revenus juste avant les examens on retrouve un pic de 140 personnes le soir, avec une nouvelle baisse dès que la première session d'examens est passée. Les chiffres montrent que l'on a eu raison d'arrêter le dispositif d'extension horaire à la BU du Bouguen dès le 18 mai.

En moyenne, le samedi on est sur les mêmes ordres de chiffres : 125 personnes à 15h. On est arrivés à près de 200 personnes présentes, juste avant les examens. Ce qui est intéressant, c'est que l'on pouvait craindre que les publics habituels du Bouguen utilisant jusque-là la BU Lettres en soirée seraient revenus travailler au Bouguen. Or, on constate que non, la fréquentation du Bouguen ne s'est pas faite au détriment de la fréquentation des autres sites : c'est venu comme un service supplémentaire.

**Véronique DOUILLARD** constate que sur les trois sites ouverts tard le soir, le Bouguen a tout de suite été bien fréquenté, que la BU Lettres l'est aussi, mais que la fréquentation de la BU Santé reste en deça de celle que l'on espérait. Il faudra voir ce qui se produit quand l'extension IBRBS sera ouverte aux usagers ; et s'il est vraiment utile d'avoir deux BU ouvertes simultanément en soirée au centre-ville.

**Nicolas TOCQUER** précise que la BU Santé est occupée par 30 à 40 personnes par soirée en moyenne. Sachant que la BU de Lettres est ouverte au même moment et n'est pas saturée en soirée, ce public pourrait bien être absorbé par la BU Lettres. Il n'est pas souhaitable, en attendant l'extension des surfaces en Santé, d'abandonner dès à présent le dispositif NoctamBU ; attendons donc de voir comment les choses se mettent en place au Bouguen, gardons un œil sur ces statistiques, mais ne nous interdisons pas de revoir les horaires d'ouverture de la BU Santé, dans un an par exemple.

**Catherine BERTIGNAC** poursuit en indiquant que comme cela avait été acté en décembre, on a ouvert le week-end de l'Ascension la BU Lettres, au centre-ville : le vendredi 26 mai (journée du président) et le samedi 27. On a testé le vendredi et le samedi matin, pour la première fois, une nouvelle configuration, avec une ouverture en présence des seuls moniteurs sur place, et une astreinte téléphonique de **Nicolas TOCQUER**. Un titulaire volontaire a été mobilisé le samedi après-midi. La fréquentation est identique sur les deux jours, et plutôt importante, si l'on considère qu'on avait passé la période d'examens.

**Véronique DOUILLARD** rappelle qu'il s'agissait d'une demande très forte des étudiants, car l'année précédente l'Ascension tombait avant les examens et qu'il n'y avait aucune BU ouverte avant les examens et évidemment il y a eu un mécontentement étudiant, la fréquentation était plutôt moindre cette année, après les examens.

**Catherine BERTIGNAC** répond que la fréquentation était moindre, mais réelle quand même. Il y a eu, par ailleurs, une réunion de bilan avec les moniteurs pour faire le bilan de cette ouverture le soir et le samedi, et voir comment ils avaient vécu leur année de travail dans ces conditions: ils ont surtout parlé du bon accueil, de la disponibilité des équipes, de la souplesse des horaires de travail, de la grande diversité de tâches. On leur a demandé leur avis sur l'extension des horaires d'ouverture : ils ont regretté de ne pas avoir bénéficié, comme les titulaires, d'une réunion d'information sur ce sujet au moment de la mise en place du dispositif. Ils

ont eu quelques craintes d'avoir quelques responsabilités en NoctamBU, mais constatent que, globalement, cela s'est bien passé. Ils font remonter les problèmes (par exemple, l'absence d'un vigile), les informations sont bien relayées. Cela leur a aussi permis de faire plus d'heures de vacation, ce qui n'est pas négligeable pour eux en termes de revenus. Concernant la suite, cela nous demande d'être vigilants en terme de formation et accompagnement de ces moniteurs-là : ils auraient souhaité une formation sur la sécurité plus en amont, par exemple.

En ce qui concerne l'organisation pour l'année prochaine, toutes ces remarques nous amènent à proposer une formation renforcée début septembre pour l'ensemble des moniteurs brestois : formation renforcée sur la sécurité par le service Hygiène et Sécurité, et également, ce que l'on ne faisait pas auparavant, une formation sur l'accueil et les postures d'accueil, les problèmes particuliers, comment réagir s'il y a des soucis d'agressivité, d'incompréhension, l'accueil spécifique des personnes en situation de handicap... On va aussi continuer à travailler sur nos procédures. On sera sûrement aussi, un peu plus vigilants sur la diffusion des informations : il y a des informations diffusées sur la liste BU aux titulaires seulement, qui sont importantes pour les moniteurs. Si ce dispositif est bien encadré, cela devrait continuer à bien fonctionner.

A la rentrée prochaine, on va commencer à ouvrir en horaires étendus à compter du 11 septembre, 1 titulaire volant sur chaque sites où il y a des nouveaux moniteurs pendant les semaines 1 et 2. Sur les 4 semaines qui suivent, il y aura un titulaire volontaire présent dans l'une des bibliothèques, en Lettres ou au Bouguen, pour pouvoir répondre aux questions qui se poseront, et à partir de la Toussaint la semaine 7, le titulaire volontaire sera positionné le samedi après-midi seulement, et il y aura un accompagnement via une astreinte téléphonique de la direction (directeur ou directrice-adjointe), le soir et le samedi matin. Au vu de l'expérience de ces derniers mois, ce dispositif semble suffisamment solide pour pouvoir assurer l'accueil dans de bonnes conditions sur ces extensions d'horaires.

Un autre changement qui interviendra à partir de la rentrée, suite à l'accord de la DRH, concerne le taux de rémunération des taux de vacations, qui est actuellement différent selon qu'on est A, B ou C. Ce taux sera adapté pour que la rémunération soit pour tous au niveau des B, sachant que quand on est titulaire volontaire sur un site, on fait à peu près le même travail sur ces heures-là ; et c'était une demande car il semblait plus juste d'aligner les vacations.

**Nicolas TOCQUER** remercie Catherine BERTIGNAC et souligne que l'on passe donc d'un modèle où les titulaires sont très présents, à un modèle où l'on responsabilise beaucoup les moniteurs. C'est une chance pour le SCD que de pouvoir s'appuyer sur des moniteurs étudiants qui ne sont pas uniquement des « bouche-trous » pour tenir les plannings de service public ; c'est aussi l'occasion pour eux de découvrir un environnement professionnel, et on se positionne comme cela, comme un service qui va accompagner les étudiants dans cette première expérience de l'emploi. Nous profitons de leur présence parmi nous pour les sensibiliser aussi aux carrières des bibliothèques. De fait cela fonctionne : certains passent ensuite les concours, parfois avec succès. On joue notre rôle de formateurs au sein de l'université à l'égard des étudiants.

**Matthieu GALLOU** estime que c'est un succès, sauf peut-être à l'Ascension. Quand on regarde les chiffres, c'est assez impressionnant, car on voit bien que c'est un besoin des étudiants. Il ajoute que c'est l'un des éléments de son programme présidentiel que le SCD réalise sans le savoir, de faire en sorte que les jobs étudiants répondent à plusieurs objectifs : financer leurs études certes, mais aussi, par rapport à un boulot à l'extérieur de l'université, un travail à l'UBO est mieux connecté aux études, et c'est aussi parfois une piste d'orientation, de carrière et d'insertion professionnelle. Ne serait-il pas inviter un représentant des moniteurs au Conseil Documentaire ?

**Nicolas TOCQUER** répond qu'on peut bien sûr les inviter, et rappelle qu'on a bien des représentants des étudiants au Conseil Documentaire

**Tristan WINGERTER** précise que lui-même et les autres représentants étudiants essaient rencontrer les étudiants qui travaillent à la bU, notamment parce qu'ils ont des problématiques spécifiques. On sait qui ils sont et s'ils ont des problèmes, ils viennent voir les représentants.

**Matthieu GALLOU** conclut donc que les deux étudiants élus au Conseil sont présents à double titre : ils représentent à la fois les étudiants usagers et les étudiants travaillant dans les bibliothèques.

**Thierry GOULOIS** pose la question de l'attente par les moniteurs étudiants de leur premier salaire, entre le moment où ils commencent leurs vacances et le premier paiement. Peut-on le raccourcir ?

**Véronique DOUILLARD** confirme que les vacances du mois de septembre leur sont versées fin novembre.

**Nicolas TOCQUER** répond que les délais administratifs sont en effet importants, et qu'il a déjà alerté la DRH sur ces questions. C'est un vrai sujet pour les étudiants, car c'est compliqué de ne pas percevoir de salaire pendant ces deux mois, on en est conscients.

**Matthieu GALLOU** propose de réfléchir à un système d'avance qui pourrait être versée aux étudiants concernés.

**Matthieu GALLOU** quitte la séance.

## ② Bilan d'étape de la réorganisation du SCD

**Perrine HELLY** rappelle qu'il a été demandé au précédent conseil de faire un point d'étape sur la réorganisation ; c'est un processus qui a commencé en 2014, et c'est intéressant de faire aujourd'hui un retour sur le chemin parcouru, surtout après cette première année où le nouvel organigramme a été déployé. En 2014, avec l'élaboration du projet de service, huit ateliers participatifs thématiques ont été organisés, 66 personnes se sont inscrites et ont participé aux débats. Ces réflexions ont abouti au projet PHARE qui a mis en valeur 6 axes en direction des publics (développer les services numériques, améliorer la communication, mieux connaître les usages, améliorer l'accueil, accompagner la réussite et valoriser la production scientifique), renforcés deux piliers en interne : d'une part moderniser les outils et les procédures, d'autre part renforcer et actualiser les compétences du personnel.

En 2015, on a commencé l'étude de réorganisation proprement dite en faisant appel à un cabinet de consultants, le cabinet Six&Dix spécialisé en information documentaire et qui travaille beaucoup avec les bibliothèques. On avait posé les objectifs avec notre projet de service, on savait où on voulait aller et la question des moyens s'est posée, des moyens humains en particulier : comment redéfinir notre façon de travailler, comment redistribuer les tâches en conséquence, comment réadapter en fonction des statuts et des profils de poste, les fonctions des agents, et quelles modifications apporter à l'organigramme. Les consultants ont travaillé en 2 phases, analyse de la situation existante, puis propositions d'évolution. Ils nous ont remis un organigramme cible et nous ont proposé de créer 3 départements transversaux, ce que nous avons fait, ainsi qu'un département administration- gestion, et une mission communication. Les sites documentaires ont été regroupés en pôles géographiques. L'étude a souligné le besoin d'être dans une logique de montée en compétences, puisque nous sommes à moyens constants, et cette nouvelle réorganisation devait se faire progressivement pour arriver à l'organigramme cible à l'horizon cible 2018-2019. Nous avons quelques questions en suspens : d'abord, la question de la répartition du travail entre départements et pôles (tous les projets ne sont pas portés par les départements transversaux, mais souvent aussi par les pôles géographiques) ; ensuite la question de la cohérence du Département Accompagnement des publics, qui regroupe des services divers comme l'accueil, la formation des usagers, l'appui aux chercheurs, et l'évaluation des usages. Une autre question était celle des moyens constants : montée en compétence des agents mais aussi modernisation des procédures ; et la dernière question était celle du calendrier. En 2016, avec cette étude en main, on a mis en place ce nouvel organigramme avec une équipe de direction recomposée et renouvelée. Deux départements se sont trouvés très rapidement constitués, avec des ETP corrects : Administration-Gestion et Collections. Pour le département Administration-Gestion, l'un

des enjeux pour les années à venir est l'automatisation et l'informatisation de certaines tâches, via des outils attendus du côté de la DRH et de la DAF. Au Département Collections, on va de la gestion du budget à la qualité des données, en passant par le circuit des thèses. La qualité des données est une mission importante en ce moment car nous prévoyons une ré-informatisation. La gestion du budget et de l'évaluation des imprimés a été confiée à une conservatrice qui travaillait auparavant à la Bibliothèque La Pérouse, la gestion des ressources électroniques est effectuée par une collègue de catégorie B qui travaillait auparavant à la BU Santé ; il y a des transferts de postes qui ont été effectués des pôles vers les départements dès ce moment-là. En 2016 s'est aussi posé la question de la fluidification du circuit de l'information entre pôles et départements, afin de soulager le travail des responsables de sites, qui étaient au centre du relais d'information. A l'automne 2016, un dispositif de référents thématiques a été imaginé, en plus du responsable de pôle, avec une personne sur chaque pôle chargée de faire le relais entre une équipe sur un site d'une part, et le personnel transversal d'autre part. En 2016, on a également poursuivi la logique de montée en compétences des agents, avec des catégories C qui participent au signalement des documents imprimés, des catégories B qui font de plus en plus d'encadrement de proximité, et des catégories A amenés à conduire des projets complexes. Le budget propre de formation des personnels du SCD (frais de déplacement en particulier) a doublé entre 2014 et 2016, mais on a également obtenu un fort soutien de la DRH, qui a financé par exemple des formations à distance.

2016-2017, c'est l'année de transition. On a des départements encore incomplets, puisque seuls les départements au complet sont les départements Collections et administration-gestion, des équipes qui se découvrent. Ce n'est pas simple quand il y a tout d'un coup, 7 personnes comme au Département collections qui doivent travailler ensemble, il faut du temps et des réunions pour apprendre à se connaître, mettre en place un système du travail, découvrir les projets dont on a la charge, se former. Les équipes ont par ailleurs été fragilisées sur les pôles, puisque pour constituer ces différents départements, on est allé chercher ces postes-là sur les pôles, et on s'est rendu compte qu'il fallait recourir à des agents contractuels en compensation. La modernisation des procédures, qui est censée être initiée par les départements n'est pas encore très avancée, et les effets de cette réorganisation ne sont donc pas encore arrivés sur les pôles.

On constate au final que les agents avaient envie de cette dynamique, qu'il n'y avait pas d'opposition par rapport à la réorganisation elle-même, mais il y a eu une fatigue face à la multiplication des projets, l'attente d'outils très simples, comme l'outil de réservation des salles, dont on ne dispose pas encore, et dont l'absence pénalise le travail des agents au quotidien ; en revanche il y a une réelle envie des agents de s'engager dans des projets.

La conclusion de cette première année, c'est que la réorganisation à moyens constants avec un projet de service aussi ambitieux que le nôtre, ce n'est pas évident... Le PIA3 est peut-être une solution.

**Nicolas TOCQUER** confirme qu'en effet le SCD a été sollicité, dans des délais très contraints, pour contribuer à la réponse de l'UBO à l'appel à projets de PIA3, et qu'en effet, vu le manque clair de moyens pour pourvoir tous les départements sans pénaliser les sites, la réponse au PIA3 pouvait se greffer sur cette réorganisation. Dans la mesure où le PIA3 ne vient pas financer des projets en dur (grands projets de construction), il fallait imaginer un système de financement du fonctionnement, et donc des postes ; et dans la réponse faite pour le SCD au PIA3, on s'est appuyé sur le projet PHARE, en essayant de solliciter les moyens pour permettre aux départements de fonctionner dans de bonnes conditions.

**Perrine HELLY** précise que les postes demandés au PIA3 concernent des thématiques comme par exemple l'innovation pédagogique ou la transformation numérique, qui sont bien dans l'esprit de l'appel à projet.

Sur 2017, le Département « Accompagnement des Publics » a été renforcé : il disposera de 2,7 ETP (4 personnes) à partir de septembre prochain. L'intérim pour les postes vacants est assuré par la responsable du Département, **Catherine BERTIGNAC**. C'est le département qui est au cœur de notre projet de service, et ce n'est pas pourtant le mieux doté en ETP... Tout simplement pour une question de compétences, on est dans une thématique et des domaines pointus ou nouveaux, pour lesquels les bibliothécaires de l'UBO n'ont pas tout de suite toutes les compétences nécessaires: bibliométrie, données de recherche, Qualité de l'Accueil (une nouvelle collègue va prendre en charge ce service), et tout ce qui est observation des publics , pour se

former aux techniques d'enquêtes, sociologiques, ethnographiques et marketing ; des formations professionnelles sont en cours et on va pouvoir prendre de la hauteur aujourd'hui.

Une question s'était posée sur la cohérence de ce Département : la réponse aujourd'hui c'est oui. On est dans le modèle que sont en train d'adopter plusieurs bibliothèques universitaires britanniques, comme à Manchester et York, où il existe une « Relationship Management Team » qui a en charge tout ce qui est relation aux usagers, avec un périmètre qui va de l'accueil (quel canapé choisir pour que les usagers se sentent bien) jusqu'à l'appui à la recherche (quel outil bibliométrique pointu va-t-on utiliser). On est dans la logique d'être au plus près des besoins des usagers, et c'est pour cela que la première pierre de ce département c'est bien l'observatoire des publics : qui implique de savoir observer les usagers, savoir comment ils fonctionnent, pour répondre au mieux à leurs besoins. Il y a donc une consolidation de ce département qui reste à poursuivre.

Il y a eu également, en 2017, une opportunité à creuser : on avait conçu lors de notre réorganisation la Mission « Communication et Action culturelle », en pensant que ce serait assez simple puisqu'il s'agirait de coordonner l'action culturelle déjà réalisée sur les pôles, pas forcément une tâche insurmontable. On se retrouve aujourd'hui avec une opportunité, qui est le rattachement administratif demandé par la Présidence, du Service Culturel (2 agents) au SCD, sous la responsabilité du directeur. Il y a là une contrainte, car c'est le Département Administration-gestion qui a dû prendre en charge tout le travail administratif de commande, de suivi des congés de ces agents-là. Il y a aussi une opportunité de réfléchir à l'action culturelle au-delà du seul périmètre des bibliothèques. Et par ailleurs, dans la lignée de la mission de Médiation Scientifique récemment créé à la Direction Communication, nous avons un projet de création de la Médiation Scientifique en septembre prochain. On va se retrouver avec plusieurs acteurs entre lesquels il va falloir trouver une synergie, c'est très enthousiasmant, peut-être un peu décourageant pour notre collègue Séverine LEPIOUFF qui est de retour en 2014, et va devoir recommencer les ateliers de réflexion à zéro.

Enfin, il convient de souligner que nombre des réalisations en 2017 ont été portées par les pôles géographiques, comme le signalement de fonds, des (ré)aménagements d'espace, des formations innovantes mises en place avec les composantes, car il faut le rappeler, ce sont les pôles qui travaillent au plus près des enseignants-chercheurs et c'est vraiment leur fonction première, cette fonction de liaison qui est à valoriser. Pour gérer tout cela ensemble, on a mis en place un outil de feuille de route annuelle, qui décline, année par année, les grands objectifs du projet de service.

En 2018, c'est le Département numérique, encore fragile, qui va bénéficier d'un recrutement d'IGE BAP F, prévu à la campagne des emplois, pour travailler sur la ré-informatisation ; mais Gaëlen Gouret et son équipe réfléchissent aussi à la réorganisation du Département.

Le projet PHARE couvre la période 2015-2018... En fin d'année 2018, il faudra réfléchir à un nouveau projet de service pour 2019-2022, dans la lignée du CPOM : des thématiques émergent, comme les questions d'action culturelle et de médiation, et des notions à interroger comme la « société apprenante », le « learning centre » les bonnes pratiques du numérique et l'« écologie numérique », la « transition » « soutenabilité » qui ne concerne pas seulement l'environnement, les espaces verts et le tri des déchets, mais par exemple la soutenabilité de notre système de publication scientifique. Il y a également peut-être un nouvel équilibre à trouver entre la diversification des activités des agents, formés dans de nombreux domaines, et les besoins d'expertise ; dans les bibliothèques britanniques, il sont arrivés au bout de ce modèle-là et ont séparé des missions avec des agents d'un côté qui font principalement de la formation et de la liaison avec la composante, et d'autres qui s'occupent davantage des collections, même s'ils font un peu de service public.

Nicolas TOCQUER demande s'il y a des remarques sur cette présentation. Il attire l'attention sur ce processus lourd, qui a nécessité du temps et n'est pas neutre pour les équipes.

Véronique DOUILLARD souhaite apporter quelques bémols. Elle confirme qu'il y avait en effet beaucoup d'envie, que la constitution du projet de service a été une réussite avec la participation de tous ; que c'était effectivement un projet 2015-2018, avec un organigramme-cible à mettre en place en 2018, qui a été mis en place en septembre 2016.

[Perrine HELLY](#) répond qu'il n'est pas encore en place complètement.

[Véronique DOUILLARD](#) acquiesce, mais indique que les ETP qui ont été enlevés dans les pôles l'ont été dès l'été 2016. Pour le Pôle Lettres, par exemple, Catherine BERTIGNAC a pris la responsabilité du Département Accompagnement des publics, Philippe AIT-KHEDDACHE est parti en retraite et son poste a été redéployé en interne. Il y a un certain nombre de personnels en arrêt, ou partis sur un autre pôle ; ce que l'on peut dire, c'est que ça a été une année très difficile pour la BU Lettres, et il y a eu de la souffrance humaine, parce qu'il y a sur les pôles une activité très importante, parfois en accroissement, avec l'augmentation du nombre d'étudiants. Les pôles se sont retrouvés à gérer les mêmes situations, avec des personnels en moins, et sans le secours des innovations technologiques, qui viendront plus tard : par exemple, la ré-informatisation qui permettra l'automatisation des prêts, et la réservation des salles en ligne. Cela a été une année d'apprentissage pour les pôles, mais une année dure, humainement, et un peu de désillusion aussi, parce que, effectivement, les pôles ont été amenés à se poser la question : est-ce qu'on peut encore porter des projets ? [Karine BOENNEC](#) en Lettres portait des projets d'action culturelle, mais on a tellement perdu de postes que l'on doit se recentrer sur nos missions de formation des usagers, d'acquisition de collections, de communication de services primaires au public.

Le phasage du déploiement du projet de service a été un peu brutal du point de vue des pôles.

[Dominique CORLETT](#) confirme que la situation a été difficile à la BU Lettres, et que [Nicolas TOCQUER](#) et [Perrine HELLY](#) sont allés à plusieurs reprises au secours de cette bibliothèque, et que le Département Collections a mis à disposition de la BU Lettres un conservateur 1 jour par semaine pour organiser les opérations de désherbage. La direction a vu ce qu'il se passait et a réagi.

[Véronique DOUILLARD](#) confirme que la direction est venue au chevet de la BU lettres, mais qu'entre temps, il y a eu des arrêts maladie, certains pour la première fois de leur carrière, des personnels qui ont développé des troubles musculo-squelettiques importants.

[Nicolas TOCQUER](#) estime que ces difficultés ne sont pas forcément liées à la réorganisation mais à des questions d'aménagement d'espace, de manque d'ergonomie de la banque de prêt, C'est pour cela qu'une étude d'aménagement a été déclenchée, de nature à améliorer le quotidien des équipes. Il y a eu plusieurs facteurs qui ont abouti à une situation complexe à la BU lettres, dont on a pleinement pris la mesure, et à laquelle on a essayé de répondre.

[Véronique DOUILLARD](#) répond qu'il est important de réaménager les espaces, mais qu'avant les gens tenaient bon, mais pas cette année, suite à la baisse d'effectifs.

[Nicolas TOCQUER](#) demande si ce n'est pas aussi lié à la fatigue accumulée par les collègues pendant les années précédentes.

[Gaëlen GOURET](#) estime, suite aux interventions de [Perrine HELLY](#) sur la diversité des missions et de [Véronique DOUILLARD](#) sur l'implication moindre de [Karine BOENNEC](#) dans l'action culturelle à la BU Lettres, qu'il y a des questions qui vont se poser dans les prochains mois et prochaines années, relatives à l'organisation des missions et à un équilibre à trouver entre expertise et diversité des missions. En effet, la diversité des missions, c'est plaisant, mais des questions d'efficacité et se posent également, et on peut gagner en efficacité avec plus d'expertise. Les départements sont là également pour soulager les pôles sur des tâches chronophages, ou qui demandent des compétences particulières. Cette spécialisation est là aussi pour soulager les pôles, comme dans le domaine de l'action culturelle.

[Véronique DOUILLARD](#) ne doute pas de la fécondité de ce projet dans l'avenir ; ce qui a posé problème est plutôt le phasage et la mise en place brutale, avec pour les pôles une activité qui n'a pas diminué et sur lesquels le travail à fournir est le même, et même supérieur car on a dû répondre aux sollicitations des

départements pour commencer à travailler, ce qui est normal. Cela a été une année très dure ; la montée en compétence des catégories C en Lettres, avec le départ en retraite d'un collègue de catégorie B, non remplacé. Les tâches ont été reprises bien volontiers par des collègues de catégorie C, qui sont dans cette optique d'ascension professionnelle. Mais il y a eu un volume d'activité tel, que cela a généré beaucoup de difficultés, de souffrance, et les agents sont aujourd'hui dans l'attente de la réinformatisation, des innovations technologiques qui vont venir, mais on touche aux limites de l'exercice. On nous a même dit, au cours des réunions qui ont eu lieu dans l'année, qu'il fallait réduire l'activité... Faut-il interdire les gens d'entrer dans la bibliothèque, moins leur prêter de livres ou réduire le prêt entre bibliothèque ? il est difficile pour nous de réduire l'activité.

**Gaëlen GOURET** précise qu'il s'agissait de réduire les activités moins importantes.

**Véronique DOUILLARD** rappelle qu'il y a eu aussi cette année un travail important avec les enseignants de l'UFR Lettres sur la programmation de la formation documentaire dans les maquettes, qu'il n'était pas question, pour l'équipe de Lettres, d'abandonner. L'action culturelle a été en effet réduite : il ne se passe rien à la BU Lettres depuis février. On a abandonné ce qui était moins du ressort de nos fonctions primaires. Mais pour ce qui est de la formation documentaire, alors même que de nouvelles maquettes se déploient à la rentrée, le travail s'est poursuivi avec les enseignants de l'UFR Lettres, et ce projet sera mené à bien, mais cela n'a pas été sans mal. La BU Lettres a par ailleurs été entendue par la direction là-dessus.

**Nicolas TOCQUER** rappelle qu'il a également sollicité auprès de la DRH un appui financier pour recruter des agents supplémentaires qui seront affectés à la BU Lettres.

**Françoise CONAN** se déclare très intéressée par cette présentation qui aurait pu apparaître, selon elle, plus en avant dans l'ordre du jour. Vu de loin, cela paraît une belle opération ; mais il y a une question par rapport à la ré-informatisation, le recrutement d'un IGE BAP F est-il une création de poste ou un redéploiement en interne ?

**Nicolas TOCQUER** confirme qu'il s'agit d'un redéploiement, suite à un départ en retraite sur un Pôle. Il s'agit bien d'une réorganisation à effectif constants.

**Perrine HELLY** précise que seul le poste de RAF (responsable administrative et financière) est une création de poste.

### ③ Le Service Culturel

**Nicolas TOCQUER** aborde très rapidement le dernier point, concernant l'intégration du Service Culturel, qui est une demande du Président de notre université. Le constat était le suivant : un relatif isolement du Service Culturel, dans tous les sens du terme. Isolement géographique, puisque les agents sont positionnés dans les locaux du RU Armen, isolement administratif aussi, puisque c'est un service qui n'avait pas de statuts. La responsable en poste ne disposait pas de délégation de signature pour les actes, aussi bien financiers qu'administratifs. Il y avait une insécurité juridique par rapport aux commandes et aux opérations de gestion courante. Le troisième aspect est la recherche de synergies au sein de l'université en matière d'action culturelle. Le conseil d'administration du 22 novembre 2016 a donné lieu non pas à une délibération formelle, mais à une présentation par le Président du rattachement de ce service culturel au SCD.

Le périmètre du SCD s'en trouve élargi. Il ne s'agit pas de placer la culture « sous » la documentation, mais au contraire de créer une entité nouvelle, d'élargir le périmètre du SCD, qui regroupe la culture, la documentation et l'information scientifique et technique. Nous verrons, s'il y a lieu, d'adopter un nouvel



intitulé : est-ce le sigle SCD suffit, est-ce que l'on trouve un autre acronyme, cela reste à voir. Pour rappel, les statuts et mission du SCD sont régis par décret et on doit se conformer à cette réglementation.

Les moyens actuels du Service Culturel sont assez limités, avec deux agents, un titulaire Assistant Ingénieur et un contractuel. Pourtant ses missions sont fondamentales pour un établissement comme le nôtre : il organise des événements pour les étudiants, des activités de pratique artistique, soutient des projets menés par les étudiants, propose une billetterie à tarif réduit. Pour ce faire, il dispose d'un budget d'environ 100.000 euros, ce qui n'est pas neutre non plus, même si au regard du budget du SCD, qui atteint 1,5M €, cela paraît peu. Ce sont des dépenses hétérogènes, traitées aujourd'hui par le Département Administration-Gestion du SCD, et se traduisent par un alourdissement de la charge de travail de ses agents.

Suite au rattachement administratif en février 2017, l'installation des agents à la BU du Bouguen n'a pas pu être réalisée, car des travaux doivent être réalisés et l'on se heurte à l'impossibilité de la Direction du Patrimoine de financer ces travaux.

Enfin, une réflexion sur la stratégie du Service Culturel a été engagée, l'idée étant de mettre à plat les fonctions et missions du service de façon à arriver à une répartition plus claire des tâches des uns et des autres, sachant qu'il y a une multiplicité d'interlocuteurs qui œuvrent dans le domaine culturel à l'université : le Service Culturel, la responsable de la mission Communication et Action culturelle du SCD, un collègue du SCD qui sera missionné sur la vulgarisation scientifique, et une collègue à la Direction Communication qui a été recrutée pour déployer des actions de médiation scientifique. Il faudra mettre tout cela en musique et définir des axes forts. Que fait-on en matière de patrimoine scientifique et universitaire, comment fait-on en matière de médiation scientifique, comme se positionne-t-on dans des opérations nationales de type « fête de la science » ? Il y a donc en effet un projet de service *bis* à élaborer en ce qui concerne l'action culturelle à l'université. Tout cela s'effectue dans une logique de dialogue, et les collègues du Service Culturel sont au maximum intégrés à nos réflexions. Elles ont été sollicitées lorsque l'on a réfléchi au réaménagement des espaces internes de la BU du Bouguen, et elles ont été invitées à la réunion générale des personnels en début d'année. Des collègues du SCD ont participé à une commission de recrutement pour pourvoir le poste de contractuel vacant au Service Culturel en juillet, et enfin des échanges réguliers ont eu lieu entre le directeur du SCD, la Vice-Présidente en charge de la culture, Natalia LECLERC, et les agents du Service Culturel, pour les accompagner et les suivre au mieux dans leur quotidien.

[Françoise CONAN](#) estime que c'est une bonne chose, ne serait-ce que pour relayer aussi non seulement les propositions d'étudiants mais aussi d'enseignants en matière d'action culturelle, les projets liés à leurs enseignements. Concernant la médiation scientifique, quels sont les acteurs dans les différentes composantes, car les enseignants-chercheurs sont nombreux à agir dans ce domaine, et est-ce qu'il est question d'étoffer le groupe de réflexion avec des enseignants impliqués ?

[Nicolas TOCQUER](#) rappelle que la question de la médiation et de la vulgarisation est une question presque présidentielle. Il est dommage que [Matthieu GALLOU](#) soit parti, car c'est une question qui émerge au niveau politique, dont l'épicentre est non pas au SCD mais à la Direction Communication, avec une personne qui a été recrutée, Caroline VILATTE, pour orchestrer toutes les actions relevant de ce domaine. Nous ne sommes donc pas directement à la manœuvre sur ces questions. Concernant l'implication et l'articulation avec les composantes, il est inenvisageable d'agir sans s'appuyer sur le savoir scientifique, et le savoir scientifique se trouve dans les composantes et dans les laboratoires. L'objectif à cet égard, c'est d'accompagner les chercheurs dans leurs souhaits, leurs projets de développer des actions de ce type ; on n'est pas encore organisés pour lancer des appels à projets et la méthode n'est pas encore définie, mais ce qui est sûr c'est que les projets qui seront portés se feront la main dans la main avec les composantes et les laboratoires.

Fanny BARBIER témoigne de la forte activité de médiation scientifique réalisée à la bibliothèque La Pérouse avec les écoles doctorales des sciences de la mer.

Perrine HELLY souligne l'intérêt porté à l'interdisciplinarité, par les acteurs du groupe de travail et de réflexion qui se constitue aujourd'hui, avec un souhait d'aller chercher les chercheurs dans les laboratoires et les composantes, pour les inviter à se rencontrer et à échanger. C'est un des axes qui est ressorti des toutes premières réflexions.

Nicolas TOCQUER remercie les participants et clôt la séance à 17h48

## Budget 2018

### 1. Budget initial 2018

- Lettre-plafond : 1 375 940 €
- Négociation BI : +38 000 € (BU Santé → INV) ; +20 000 € (Réinfo → FONC) ; +36 600 € (Vacations → PERS)

**TOTAL BI : 1 470 540 €**

Baisse de 67 348 € par rapport au BI2017 (1 537 888 €), correspondant aux subventions collectivités et contributions composantes, qui ne sont pas intégrées au BI.

### 2. Ventilation des dépenses

<b>PERSONNEL</b>	Contractuels	128 000 €
	Moniteurs et tuteurs	111 100 €
	Vacations titulaires	17 660 €
	Primes de régie	681 €
	Compensations absences	17 559 €
	<b>TOTAL</b>	<b>275 000 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Aménagements BO+	45 000 €
	Dépenses courantes informatique-mobilier	15 000 €
	Réfection sol BU Santé	38 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>98 000 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Documentation	930 000 €
	Culture et communication	12 000 €
	Fonctionnement général (AD1)	155 940 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 097 940 €</b>
<b>TOTAL dépenses 2018</b>	<b>1 470 940 €</b>	

### 3. Recettes complémentaires prévisionnelles attendues

Recettes non inscrites au BI mais ouvrant droit à dépense en cours d'exercice :

DRI	32 000 €
UFR Lettres	18 000 €
UFR Médecine	20 000 €
UFR Odontologie	3 150 €
UFR Droit	1 000 €
IAE	6 000 €
LABSTIC	1 600 €
Département Chimie	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 750 €</b>

→ Reventilation sur AD1 des crédits complémentaires obtenus.

**BUDGET TOTAL CONSOLIDÉ : 1 554 290 €**

# Horaires des bibliothèques du SCD de décembre 2017 à septembre 2018

## 1. Horaires normaux et horaires réduits

### Horaires normaux

Sites	Horaires normaux avec extensions d'horaires		
	Du lundi au jeudi	vendredi	samedi
BU du Bouguen	8h-22h	8h-19h	9h-17h
BU de Lettres	8h-22h	8h-19h	9h-17h
BU de Santé	8h-22h	8h-19h	9h-17h
BU du Pôle de Quimper	8h30-18h30	9h-17h	fermée
BU de l'IUT de Quimper	9h-18h30	9h-17h	fermée
BU de l'ESIAB	9h-13h30 et 14h15-17h30	fermée	fermée
BU ESPE - Brest	9h-18h30	9h-17h	fermée
BU ESPE - Quimper	9h-18h	9h-17h	fermée
BU ESPE - Rennes	8h30-17h30 lundi 8h30-18h30 du mardi au jeudi	8h30-17h30	fermée
BU ESPE - St-Brieuc	9h-18h	9h-17h	fermée
BU ESPE - Vannes	9h-18h30	9h-17h	fermée
Bibliothèque La Pérouse	9h-17h	9h-16h	fermée

Les extensions d'horaires permettent une ouverture des bibliothèques du Bouguen, de Lettres et de Santé de 19h à 22h du lundi au jeudi et de 9h à 17h le samedi.

Les extensions sont mises en place :

- jusqu'au samedi 28 avril 2018 à la bibliothèque du Bouguen
- jusqu'au jeudi 21 juin 2018 dans les bibliothèques de Lettres et de Santé.

La bibliothèque de l'ESIAB devrait être transférée à la BLP en cours d'année.

### Horaires réduits

Sites	Horaires réduits du lundi au vendredi
BU du Bouguen	8h30-17h30
BU de Lettres	8h30-17h30
BU de Santé	8h30-17h30
BU du Pôle de Quimper	9h-17h
BU de l'IUT de Quimper	9h-13h / 14h-17h
BU de l'ESIAB	pas d'horaires réduits
BU ESPE - Brest	9h-12h / 13h-17h
BU ESPE - Quimper	9h-12h / 13h-17h
BU ESPE - Rennes	9h-17h
BU ESPE - St-Brieuc	9h-12h15 / 13h-17h
BU ESPE - Vannes	9h-12h / 13h-17h
Bibliothèque La Pérouse	pas d'horaires réduits

## 2. Fermetures

Toutes les bibliothèques seront fermées :

- Lundi 25 décembre, Noël
- Lundi 1<sup>er</sup> janvier, Nouvel An
- Lundi 2 avril, Lundi de Pâques
- Mardi 1er mai, Fête du Travail
- Lundi 8 mai, Victoire 45
- Jeudi 10 mai, Ascension
- Lundi 21 juin, Pentecôte
- Samedi 14 juillet, Fête nationale

## 3. Horaires sur les périodes de vacances scolaires

### Vacances de Noël

Sites	Du mardi 26 au vendredi 29 décembre	Du mardi 2 au samedi 6 janvier
BU du Bouguen	Horaires réduits	Horaires réduits
BU de Lettres	fermée	fermée
BU de Santé	fermée	Horaires normaux
BU du Pôle de Quimper	fermée	Horaires réduits - fermée le mardi 2
BU de l'IUT de Quimper	fermée	fermée
BU de l'ESIAB	fermée	fermée
BU ESPE - Brest	fermée	fermée
BU ESPE - Quimper	fermée	fermée
BU ESPE - Rennes	fermée	fermée
BU ESPE - St-Brieuc	fermée	fermée
BU ESPE - Vannes	fermée	fermée
Bibliothèque La Pérouse	fermée	Horaires normaux

### Vacances d'hiver

Sites	Du lundi 26 février au samedi 3 mars	Du lundi 5 mars au samedi 10 mars
BU du Bouguen	horaires normaux	horaires normaux
BU de Lettres	horaires normaux	horaires normaux
BU de Santé	horaires normaux	horaires normaux
BU du Pôle de Quimper	horaires normaux	horaires normaux
BU de l'IUT de Quimper	horaires réduits	horaires réduits
BU de l'ESIAB	horaires normaux	horaires normaux
BU ESPE - Brest	horaires normaux	horaires réduits
BU ESPE - Quimper	horaires normaux	horaires réduits
BU ESPE - Rennes	horaires normaux	horaires réduits
BU ESPE - St-Brieuc	horaires normaux	horaires réduits
BU ESPE - Vannes	horaires normaux	horaires réduits
Bibliothèque La Pérouse	horaires normaux	horaires normaux

## Vacances de Pâques

Sites	Du lundi 23 au samedi 8 avril	Du lundi 30 avril au samedi 5 mai	Du lundi 7 mai au samedi 12 mai
BU du Bouguen	horaires normaux	horaires normaux	fermée
BU de Lettres	horaires normaux	horaires normaux	fermée
BU de Santé	horaires normaux	horaires normaux	Horaires normaux les 7, 9, 11 et 12 mai
BU du Pôle de Quimper	horaires normaux	horaires réduits	Horaires réduits les 7 et 9 mai*
BU de l'IUT de Quimper	horaires normaux	horaires réduits*	Horaires réduits les 7 et 9 mai*
BU de l'ESIAB	horaires normaux	fermée	fermée
BU ESPE - Brest	horaires normaux	horaires réduits	Horaires réduits les 7 et 9 mai
BU ESPE - Quimper	horaires normaux	horaires réduits	Horaires réduits les 7 et 9 mai
BU ESPE - Rennes	horaires normaux	horaires réduits	Horaires réduits les 7 et 9 mai
BU ESPE - St-Brieuc	horaires normaux	horaires réduits	Horaires réduits les 7 et 9 mai
BU ESPE - Vannes	horaires normaux	horaires réduits	Horaires réduits les 7 et 9 mai
Bibliothèque La Pérouse	horaires normaux	horaires normaux	A définir

\*sous réserve

## Période estivale

Sites	Horaires réduits à partir du	Fermeture estivale
BU du Bouguen	Lundi 2 juillet 2018	Le 13 juillet au soir
BU de Lettres	Lundi 2 juillet 2018	Le 21 juillet au soir
BU de Santé	Lundi 2 juillet 2018	Le 21 juillet au soir
BU du Pôle de Quimper	Lundi 2 juillet 2018	Le 21 juillet au soir
BU de l'IUT de Quimper	Lundi 2 juillet 2018	Le 13 juillet au soir
BU de l'ESIAB	Pas d'horaires réduits	Le 25 juin au soir
BU ESPE - Brest	Lundi 25 juin 2018	Le 6 juillet au soir
BU ESPE - Quimper	Lundi 25 juin 2018	Le 6 juillet au soir
BU ESPE - Rennes	Lundi 25 juin 2018	Le 6 juillet au soir
BU ESPE - St-Brieuc	Lundi 25 juin 2018	Le 13 juillet au soir
BU ESPE - Vannes	Lundi 25 juin 2018	Le 6 juillet au soir
Bibliothèque La Pérouse	Pas d'horaires réduits	Le 21 juillet au soir

## Rentrée 2018

Sites	Réouverture	Reprise des horaires normaux
BU du Bouguen	Lundi 20 Août	Lundi 10 septembre
BU de Lettres	Lundi 20 Août	Lundi 10 septembre
BU de Santé	Lundi 20 Août	Lundi 10 septembre
BU du Pôle de Quimper	Lundi 20 Août	Lundi 10 septembre
BU de l'IUT de Quimper	Lundi 27 août	Lundi 10 septembre
BU de l'ESIAB	-	-
BU ESPE - Brest	Lundi 27 août	Lundi 3 septembre
BU ESPE - Quimper	Lundi 27 août	Lundi 3 septembre
BU ESPE - Rennes	Mercredi 22 août	Lundi 3 septembre
BU ESPE - St-Brieuc	Lundi 27 août	Lundi 3 septembre
BU ESPE - Vannes	Lundi 27 août	Lundi 3 septembre
Bibliothèque La Pérouse	Lundi 20 Août	Lundi 20 Août